



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Rabasa (Mexique)	1
Discours de M. Eban (Israël)	6
Discours de M. Ratsiraka (Madagascar)	12
Discours de M. Thom (Luxembourg)	18
Discours de M. Vignes (Argentine)	20
Discours de M. Raymond (Haïti)	25
Réponse du représentant de l'Espagne	29
Réponse du représentant de l'Arabie Saoudite	29
Réponse du représentant de l'Égypte	31
Réponse du représentant de l'Irak	32
Point 23 de l'ordre du jour :	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :	
a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;	
b) Rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Quatrième Commission	32
Point 85 de l'ordre du jour :	
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale :	
a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	
Rapport de la Cinquième Commission	32

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. RABASA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, en vous saluant au nom du pays que j'ai l'honneur de représenter, je ne m'acquitte pas uniquement d'un simple devoir protocolaire, mais je reprends le dialogue que nous avons entamé à Mexico, aussi bien sur le plan personnel qu'officiel, alors que vous étiez secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine [OPANAL] où, comme à l'accoutumée, vous avez joué un rôle admirable. Connaissant bien vos vertus et vos talents qui vous désignaient tout particulièrement pour occuper les fonctions de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, je suis sûr que c'est avec la sérénité et la sagacité dont vous avez toujours fait preuve dans les différents organismes internationaux où vous avez travaillé que vous vous acquitterez de vos nouvelles fonctions. Je vous félicite en toute sincérité.

2. Un souffle de mort parcourt l'Amérique et le monde entier. Une ombre froide s'étend sur notre continent. Un

champion de la démocratie qui a essayé d'obtenir la rédemption des déshérités de son pays est mort.

3. Il y a quelques jours, vous-même, Monsieur le Président, avez, dans votre discours inaugural, fait état de votre profonde conviction que le Président constitutionnel du Chili "fut un homme plein d'amour pour son peuple, qui a payé de son sang et de sa vie la défense de ses idéaux" [2117^e séance, par. 40]

4. Nous partageons pleinement votre sentiment et c'est la raison pour laquelle nous voulons rendre hommage à la mémoire de Salvador Allende, mort pour la défense de la liberté et de la justice sociale. L'illustre chef d'Etat a livré une lutte sans merci en faveur des revendications nationales de son peuple. C'était peut-être la première fois qu'une tentative était faite d'instaurer des modifications structurelles profondes dans la vie d'une nation s'acheminant vers le socialisme, tout en restant fidèle à la démocratie, à la légalité et à la paix. Le monde entier a suivi cette nouvelle expérience avec un vif intérêt et de nombreuses nations l'ont suivie avec un espoir fervent. Aujourd'hui, cet espoir est mort — encore que, nous en sommes persuadés, la ferveur qui entourait le héros tombé persistera — tout comme a échoué, il y a cinq ans, cette autre noble tentative de donner un visage humain au socialisme.

5. Mon pays pense que la violence n'est pas la réponse, pas plus que ne l'est la destruction de la liberté. Comme l'a dit le Président du Mexique : "Toute action contre un peuple libre porte préjudice à la liberté même et, à ce titre, nous affecte inévitablement."

6. Il semblerait qu'en cette heure tragique le Chili a exigé les meilleurs de ses fils. Pablo Neruda aussi est mort. Dès que mon pays a eu connaissance des horreurs du Palais La Moneda, palais présidentiel à Santiago, il a invité le grand poète de la Isla Negra à venir résider au Mexique et à y rétablir sa santé chancelante. Cette invitation a été acceptée mais, malheureusement, n'a jamais pu se matérialiser.

7. Nous avons toujours scrupuleusement respecté cette noble institution éminemment latino-américaine qu'est le droit d'asile, quelle que soit l'idéologie ou la tendance de la personne poursuivie. Voilà pourquoi l'ambassade du Mexique à Santiago a ouvert ses portes toutes grandes à toutes les personnes qui se sentaient gravement menacées et dont une bonne partie se trouve d'ailleurs déjà sur le territoire mexicain. Nous espérons que les dispositions des conventions interaméricaines actuellement en vigueur sur cette question seront strictement respectées car nous sommes persuadés que tous les peuples du monde ont le regard fixé sur le Chili et suivent de très près l'évolution de cette affaire.

8. En ce qui concerne les étrangers qui se trouvent au Chili, beaucoup d'entre eux étant des réfugiés en provenance d'autres pays latino-américains et dont le nombre, a-t-on estimé, s'élèverait à 14 000 environ, nous avons été soulagés par les renseignements rendus publics par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tant au sujet de ses propres démarches et de celles menées par d'autres fonctionnaires internationaux, que des assurances officiellement données par le Ministère des affaires étrangères du Chili.

9. Néanmoins, la situation actuelle est toujours empreinte de gravité. Nous sommes particulièrement inquiets du sort des prisonniers politiques dont la vie et la liberté devraient amener l'Assemblée générale à rester profondément vigilante, eu égard notamment aux droits de l'homme.

10. La situation qui règne en Afrique australe reste intolérable. En effet, les droits de l'homme les plus élémentaires sont méconnus du fait d'une discrimination fondée sur la couleur de la peau et la discrimination raciale y a été érigée en politique d'Etat. Toute comme la paix, la liberté est indivisible. Tant qu'existeront des peuples soumis au colonialisme et à la discrimination raciale, les hommes de bonne volonté ne pourront pas s'estimer satisfaits ou rester inactifs. Notre organisation se doit de poursuivre sa lutte en faveur d'une élimination complète et définitive du colonialisme sous toutes ses formes ou ses manifestations, qu'elles soient directes ou indirectes, politiques ou économiques. La délégation mexicaine est prête à contribuer à l'étude des mesures qu'il conviendrait d'adopter pour réaliser cet objectif.

11. Je voudrais féliciter les Bahamas, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne pour leur admission comme Membres de notre organisation, qui rend de plus en plus effectif le principe d'universalité. Nous espérons que nous pourrions bientôt souhaiter également la bienvenue aux Etats qui ne font pas encore partie de l'Organisation.

12. La Commission du droit international vient de terminer sa vingt-cinquième année d'existence. Ses travaux ont, dans une très grande mesure, contribué à la codification et au développement progressif du droit des gens. Une partie non négligeable du corps du droit international contemporain figure désormais dans de nombreux traités grâce à l'activité constante de cette commission. J'ai le plaisir de la féliciter pour les efforts méritoires qu'elle a faits.

13. L'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale contient nombre de sujets qui méritent particulièrement de retenir notre attention. Néanmoins, il n'est pas possible, au cours de cette intervention, de les examiner tous. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'exposer notre opinion sur la majorité de ces questions lorsqu'elles seront examinées par les grandes commissions compétentes ou en séance plénière. Je me bornerai donc à exposer la position du Mexique sur quatre de ces questions qui, de par leur incidence et leurs ramifications innombrables, ont une signification que je ne saurais exagérer. Je veux parler du droit de la mer, du désarme-

ment, du Traité de Tlatelolco et de la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats.

14. Le Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale auquel a été confiée la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer vient de terminer ses travaux à Genève sans avoir pu parvenir à des accords réels sur des questions de fond telles que la démarcation de la mer territoriale, la nature et les caractéristiques de la zone sans juridiction nationale que nous avons qualifiée de "mer patrimoniale", certains aspects inhérents à la définition et à la délimitation du plateau continental et le régime applicable à ce que l'on a appelé le "patrimoine commun de l'humanité".

15. Cette situation est sans doute due au fait qu'il n'a pas été possible de mener à bonne fin tous les efforts nécessaires pour parvenir aux accords indispensables. Nous nous demandons si, dans ces conditions, nous sommes vraiment en mesure de commencer une conférence à la date prévue par l'Assemblée générale et s'il ne serait pas plus opportun d'essayer de faire auparavant un dernier effort qui nous permettrait d'aller à cette conférence avec une base de travail mieux établie.

16. Pour y parvenir, nous pensons que la meilleure manière de procéder serait peut-être la suivante. La conférence commencerait ici, conformément à ce qui a été prévu, au mois de novembre; à cette première étape de ses travaux, elle se consacrerait à l'organisation et à la procédure pendant quelques semaines et elle convoquerait une session préliminaire à laquelle assisteraient tous les Etats invités à participer à la conférence. Au cours de cette session préliminaire, qui pourrait fort bien se tenir en mars ou avril, à New York ou à Genève, les délégations se consacraient aux négociations sur les problèmes qui sont au cœur même du futur droit de la mer, en laissant pour les mois de juillet et d'août l'élaboration des instruments correspondants.

17. Nous sommes persuadés qu'au cours des trois années de travail préparatoire — bien qu'aucun accord n'ait pu être conclu, cela est indéniable — nous avons vu apparaître les principes essentiels qui pourraient devenir la thèse commune d'un grand nombre de pays. Je veux parler de la nouvelle notion de la mer patrimoniale — qui a été ainsi désignée par les pays signataires de la Déclaration de Saint-Domingue¹ — ou "zone économique exclusive", comme l'ont nommée les chefs de l'Organisation de l'unité africaine [OUA].

18. Cette notion comprend deux éléments indissociables: une mer territoriale atteignant une extension maximale de 12 milles marins et sur laquelle l'Etat riverain exerce la pleine souveraineté, et une zone adjacente à cette mer territoriale qui s'étend jusqu'à une distance de 200 milles marins.

19. Sur cette zone océanique, l'Etat riverain n'exercerait pas une souveraineté égale à celle qu'il exerce sur sa mer territoriale; il aurait dans cette zone le devoir de

¹ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 21, annexe I, sect. 2.

respecter scrupuleusement le droit de tous les Etats, avec ou sans littoral, à la libre navigation, au survol ou à la pose de câbles ou de canalisations sous-marines. Néanmoins, on reconnaîtrait à l'Etat côtier des droits souverains sur les ressources renouvelables et non renouvelables se trouvant dans la colonne d'eau, le sol et le sous-sol de celle-ci ainsi que les droits relatifs à la réglementation de la recherche scientifique et de la prévention de la pollution du milieu marin.

20. Comme l'ont démontré les négociations qui ont eu lieu, nous pensons sincèrement que cette nouvelle thèse est de nature à donner satisfaction à la grande majorité des Etats.

21. Heureusement, dans ce cas-là, la position du monde en voie de développement et celle des pays hautement industrialisés n'est pas en conflit. En effet, nous avons constaté avec satisfaction que la notion de zone économique exclusive ou de mer patrimoniale a été acceptée, voire défendue par des Etats appartenant aux deux groupes de pays.

22. Nous sommes proches du milieu de la décennie que l'Assemblée générale a décidé de proclamer en 1969 "Décennie du désarmement" [résolution 2602 E (XXIV)] en même temps qu'elle soulignait l'influence salubre que cette décennie pourrait avoir aussi bien sur le renforcement de la sécurité internationale que sur la promotion du développement économique.

23. Ainsi, nous trouvons inexplicable que la Conférence du Comité du désarmement, une fois encore, vienne devant cette assemblée, comme l'an dernier, les mains vides.

24. Nous partageons l'opinion exprimée par un grand nombre de ses membres, notamment par le Mexique, opinion reflétée dans le rapport pertinent de 1973 [A/9141-DC/236], selon laquelle la responsabilité essentielle en incombe aux deux Etats qui, conjointement, ont exercé la présidence du Comité; nous partageons également l'opinion selon laquelle rien ne justifie cette stagnation des travaux du Comité ni l'absence de négociations efficaces.

25. Il appartient à l'Assemblée de se prononcer maintenant et de prendre les dispositions qui s'imposent pour remédier à la situation inquiétante qui existe en ce domaine. Il suffit, pour illustrer ce que je dis, de rappeler qu'il existe des arsenaux nucléaires représentant une supersaturation d'armes mortelles suffisante pour faire disparaître non pas une fois, mais plusieurs fois, toute trace de vie sur notre planète, et que la somme gaspillée annuellement pour des dépenses militaires atteint plus de 220 millions de dollars, soit une somme trente fois supérieure à celle que l'on obtient — au prix de quels efforts! — des pays développés pour l'aide publique au développement, pendant la même période. Nous assistons également à une course effrénée visant à accroître le pouvoir destructeur déjà terrifiant des armes nucléaires et à apporter dans le domaine des armes non nucléaires des perfectionnements de la cruauté et des possibilités d'extermination aveugle qui devraient être inconcevables pour tout esprit sain.

26. Parmi les décisions qu'il conviendrait que l'Assemblée adopte, nous pensons par exemple qu'il faudrait réaffirmer de manière catégorique que le désarmement général et complet sous contrôle international efficace — cette question que l'Assemblée générale elle-même, tout d'abord en 1959 [résolution 1378 (XIV)], puis 10 ans plus tard [résolution 2602 E (XXIV)], pour la seconde fois, a jugé être la question la plus importante se posant au monde contemporain — continue d'être une question primordiale et constitue l'objectif ultime de tous les efforts de la communauté internationale. Il convient également de préciser que l'une des étapes prioritaires vers cet objectif serait la destruction des énormes stocks d'armes nucléaires qui ont été accumulés, et l'interdiction de produire à l'avenir de telles armes.

27. Dans la même catégorie de décisions, il nous semble qu'il faudrait également adopter des résolutions sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires et sur l'élimination de toutes les armes chimiques; ce sont là deux questions qui, comme les Nations Unies l'ont si souvent répété, doivent se voir accorder la plus haute priorité.

28. La stérilité désespérante des négociations de la Conférence du Comité du désarmement a poussé le Mexique, en février dernier, alors que commençait la session de cet organe pour 1973, à suggérer que l'on passe à l'examen d'autres questions, notamment celle de la réduction des budgets militaires. Il est donc normal que nous ayons pris note, avec un plaisir tout particulier, de la demande formulée par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andreï Gromyko, tendant à ce que soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale une question dont l'examen et l'étude peuvent aboutir à des résultats — du moins nous l'espérons —, à savoir que les membres permanents du Conseil de sécurité parviennent à un accord sur des réductions équitables de leurs dépenses militaires respectives, et également sur l'utilisation des ressources ainsi économisées pour venir en aide aux pays en voie de développement [A/9191].

29. Pour ce qui est du système dont disposent les Nations Unies pour le désarmement, nous pensons que l'expérience de ces deux dernières années a montré combien il est nécessaire et urgent de compléter le seul organe délibérant — c'est-à-dire l'Assemblée générale — qui, dans la pratique, ait vraiment fonctionné, et de réorganiser à fond, voire de remplacer par un autre, l'organe de négociation, c'est-à-dire la Conférence du Comité du désarmement.

30. Nous estimons, tout d'abord, qu'il est indispensable qu'au cours de la session que nous venons d'entamer soit créé un organe chargé de faciliter la convocation, en temps utile, d'une conférence mondiale du désarmement, conférence où tous les Etats pourront présenter comme ils l'entendront leurs opinions sur le problème du désarmement qui touche de si près aux intérêts vitaux de tous les peuples. Nous nourrissons également l'espoir que cet organe, quel que soit le nom qu'on lui donnera, sera composé de manière telle et doté de pouvoirs tels que toutes les puissances nucléaires y coopéreront, afin d'éviter que ne se renouvelle la triste expérience de ce que l'on appelle le Comité spécial pour la Conférence mondiale du désarmement.

31. Quant à l'organe de négociation, nous estimons qu'il serait souhaitable que, sans plus attendre et en ayant recours aux procédures les plus adéquates, l'Assemblée générale procède aux réformes nécessaires, que ce soit pour sa composition ou pour sa procédure, afin que l'organe de négociation relatif au désarmement soit plus efficace et qu'il puisse notamment s'assurer de la participation de toutes les puissances nucléaires.

32. A l'inverse de ce qui s'est passé au niveau mondial, on constate qu'en Amérique latine le régime d'absence totale d'armes nucléaires établi par le Traité de Tlatelolco², dont le Gouvernement du Mexique a l'honneur d'être gouvernement dépositaire, a progressé et s'est renforcé.

33. A la suite de l'échange de vues qui a eu lieu entre le Président du Mexique et les chefs d'Etat de la République française et de la République populaire de Chine au cours des visites officielles qu'il a faites dans ces deux pays au cours de cette année, le Gouvernement français a signé le Protocole additionnel II au Traité le 18 juillet dernier et le Gouvernement chinois a fait de même le 21 août.

34. Ces actes significatifs, qui, n'en doutons pas, seront rapidement complétés par les ratifications nécessaires, sont venus renforcer l'efficacité du Traité. En effet, comme on s'en souviendra, les puissances nucléaires qui sont parties au Protocole contractent l'obligation de respecter pleinement le statut de dénucléarisation à des fins de guerre défini dans les dispositions du Traité et s'engagent également à ne pas avoir recours à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes nucléaires contre les parties contractantes au Traité.

35. Etant donné, comme on le sait, que le Royaume-Uni et les Etats-Unis avaient déjà adhéré au Traité, les décisions qui viennent d'être prises par la France et la Chine font qu'il ne reste plus qu'à attendre la coopération d'une seule des cinq puissances nucléaires afin de renforcer la dénucléarisation de la région de l'Amérique latine, seule zone qui englobe des territoires à forte densité de population qui, jusqu'à présent, ait réussi à être dénucléarisée.

36. Je saisis l'occasion que m'offre cette tribune pour adresser un nouvel appel à l'Union des Républiques socialistes soviétiques afin qu'elle revoie son attitude et accepte les obligations qui découlent du Protocole additionnel II au Traité de Tlatelolco.

37. Il semblerait superflu de souligner une fois encore la grave crise que connaît notre monde actuel, car ses manifestations ne sont que trop visibles. Néanmoins, nous ne pouvons rester impassibles devant l'inflation mondiale, le déséquilibre des termes de l'échange, la crise alimentaire, l'absence d'une réglementation sur le transfert des techniques, l'attitude interventionniste d'un grand nombre d'entreprises multinationales, l'absence de tout programme démographique approprié, l'absence d'une exploitation équitable et judicieuse des ressources de la mer ou d'un programme bien conçu de préservation

rationnelle du milieu. Toutes ces conditions déplorables constituent autant de graves problèmes qui doivent retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies, laquelle se doit de les régler de toute urgence.

38. Pour ne parler que de ce qu'on pourrait appeler la "crise alimentaire", qu'il s'agisse des phénomènes météorologiques désastreux, des différents fléaux, des maladies, des épidémies, de la négligence humaine, qu'il s'agisse de l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles, nous sommes amenés à constater que la situation est catastrophique. En 1972, la production de blé n'a atteint que 300 millions de tonnes, soit 6 p. 100 de moins que la récolte mondiale de 1971. Pour l'année actuelle, l'offre en riz a été qualifiée de juste par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ce qui constitue un contraste très net par rapport aux excédents abondants que nous avons eus au cours des trois années antérieures. Pour ce qui est des céréales secondaires, le maïs, le sorgho, le millet, l'orge, l'avoine et le seigle, on a calculé qu'en 1972 leur production a été de 555 millions de tonnes, soit 20 millions de tonnes de moins que l'année précédente. En général, la réduction de ces récoltes en produits alimentaires a entraîné un accroissement de la demande et, par conséquent, une augmentation généralisée du prix de ces produits. D'autre part, d'autres phénomènes ont eu une influence néfaste qui n'ont fait qu'aggraver ce problème: je veux parler de la spéculation et des crises financières qui sont venues rendre cette situation plus sérieuse encore.

39. Le Gouvernement du Mexique, au cours de ces dernières années, a, dans notre commerce extérieur, essayé d'aboutir à une plus grande diversification de nos relations commerciales internationales. C'est pourquoi nous sommes allés à la réunion ministérielle de Tokyo pour entamer de nouvelles négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT].

40. Tout au long des négociations du GATT, il nous faudra défendre les notions fondamentales de non-réciprocité, de non-discrimination et de traitement préférentiel dans les relations commerciales des pays développés et des pays en voie de développement, afin que ces derniers puissent, comme cela est juste, se voir donner une part croissante dans les échanges internationaux.

41. Le Mexique a été également présent à la session annuelle du Fonds monétaire international [FMI] qui s'est tenue à Nairobi, au Kenya, du 24 au 28 septembre. Par l'intermédiaire de son secrétaire aux finances, M. José López Portillo, qui a eu l'honneur d'être le porte-parole des pays d'Amérique latine, le Mexique a réaffirmé la position traditionnelle de notre pays à l'égard de la réforme monétaire internationale. Il a souligné que les pays latino-américains ne sauraient considérer comme complète une réforme qui, simultanément, n'inclurait pas un transfert de ressources réelles vers les pays en voie de développement dans des conditions et dans un volume satisfaisants. Une phrase du Ministre des finances mexicain a résumé la philosophie qui doit imprégner ces relations économiques entre nations. Il a dit: "Les pays puissants appartiennent à l'humanité, et non l'humanité aux pays puissants."

² Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

42. Très sensible aux problèmes et aux crises que traverse notre génération et qui menacent de se perpétuer dans les années à venir et d'affliger les générations suivantes, **M. Luis Echeverría, président du Mexique**, conformément à la politique extérieure très active que mène son gouvernement, a proposé à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED] qui s'est tenue à Santiago du Chili en avril 1972 d'élaborer et d'adopter une charte des droits et devoirs économiques des Etats³. Cette proposition a été acceptée; elle a été présentée à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session qui a décidé [résolution 3037 (XXVII)] qu'un groupe de 40 pays choisis par le secrétaire général de la CNUCED, M. Manuel Pérez Guerrero, se consacrerait à la noble tâche de l'élaboration d'un projet de charte. Nous tenons à féliciter cordialement les 40 pays pour les travaux laborieux qu'ils ont accomplis, grâce auxquels ils ont pu s'acquitter de la tâche qui leur avait été confiée, et soumettre aujourd'hui à l'Assemblée générale un projet qui devra être examiné par la Deuxième Commission⁴.

43. Il convient de relever un point particulièrement saillant dans l'élaboration de cette charte : elle a fait l'objet d'une section spéciale de la Déclaration économique qui a été adoptée lors de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Alger au début de septembre :

“Les pays non alignés considèrent que l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa vingt-huitième session, devra s'atteler en priorité à l'élaboration de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

“Dans ce document, il faudra refléter les aspirations économiques des Etats qui luttent pour atteindre leur développement total, ainsi que celles ayant trait à l'ensemble de la communauté internationale.” [A/9330, p. 94.]

44. Nous puisons un grand réconfort dans l'appui qui a été apporté par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays aussi différents qu'importants qui ont assisté à la Conférence des pays non alignés. Nous tenons également à remercier le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Henry Kissinger, qui a récemment accédé à ces hautes fonctions, d'avoir, de façon constructive et positive, fait expressément référence à la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats [2124^e séance, par. 74]. Egalement, nous voulons exprimer notre reconnaissance à tous les éminents représentants qui ont donné ou donneront leur appui à cette initiative.

45. L'heure d'agir a sonné. Des millions d'êtres angoissés se débattent dans les affres de la misère, le monde est peuplé d'affamés, les progrès techniques continuent à être le monopole de quelques-uns, de nombreuses sociétés transnationales persistent dans leur œuvre per-

turbatrice, l'inflation mondiale a une incidence cruelle sur les pays les moins développés, les aliments se raréfient alors que la population se multiplie à un rythme dange-reux, les ressources de la mer sont exploitées par les grandes puissances maritimes sans aucun critère sélectif, le milieu humain se détériore au préjudice de la vie de l'homme. Allons-nous rester imperturbables, indifférents, insensibles, impassibles devant une situation aussi horribles? Allons-nous permettre que les générations futures — à supposer qu'il y en ait — nous qualifient d'êtres irresponsables?

46. La proposition du Président mexicain n'appartient déjà plus à mon pays; celui-ci ne doit pas en avoir l'exclusivité. C'est une cause commune, c'est un effort généreux et digne de toute l'humanité. Ne laissons pas la routine ou la bureaucratie arrêter ou freiner cette noble démarche. Au contraire, accélérons les procédures, parvenons rapidement à des accords, en un mot approuvons le plus tôt possible ce document indispensable.

47. Cette grande entreprise internationale devra, entre autres notions fondamentales, comporter le droit des Etats à disposer librement de leurs ressources naturelles, à réglementer et à contrôler les investissements étrangers, à participer au processus international pour l'adoption de décisions permettant la solution des problèmes économiques et monétaires mondiaux, et à partager les avantages qui en découlent, enfin, le droit de participer à un commerce mondial juste et équilibré.

48. Il conviendra également de prévoir que les Etats seront tenus de ne pas établir de discriminations fondées sur des différences de systèmes politiques, économiques ou sociaux et d'introduire des modifications structurelles dans l'économie mondiale pour permettre une division internationale du travail juste et rationnelle; il faudrait également faciliter l'accès, dans la plus large mesure possible, aux avantages découlant des progrès et innovations dans le domaine de la science et de la technique; également, les Etats devraient être contraints d'apporter une aide technique et financière à des conditions avantageuses et tous les Etats devraient avoir l'obligation de protéger le milieu humain.

49. Si la Charte des Nations Unies est avant tout une alliance politique chargée de maintenir la paix et la sécurité mondiales, il faut que la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats soit, elle, une alliance économique qui nous unisse tous dans le progrès et le bien-être. Finissons-en, une fois pour toutes, avec les discriminations économiques, faisons disparaître l'*apartheid* dans la distribution des revenus, que la pauvreté ne soit plus le moteur des révolutions et des guerres. Supprimons ce qui nous divise et défendons ce qui nous unit.

50. La Grèce nous a légué l'éthique, Rome nous a laissé le droit, le Moyen Age la religion, la Renaissance l'esthétique, et ainsi de suite; chaque génération s'est distinguée par une contribution féconde et utile à la génération suivante. La nôtre, la génération de ce siècle, s'est distinguée, certes, par ses fantastiques progrès techniques, mais elle a également connu deux grandes conflagrations mondiales et si une troisième se produisait, elle serait inévitablement la dernière. Ne sommes-nous pas capables de laisser un héritage plus fructueux, plus généreux?

³ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. 1 a, première partie, *Résumé des déclarations des chefs de délégation* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D, Mim. I, première partie), p. 187.

⁴ Voir documents TD/B/AC.12/1 et Corr.1 et TD/B/AC/2 et Add.1.

51. Nous devons d'ores et déjà marquer notre passage dans ce monde, non par la violence et les agressions, mais par la création, l'édification d'une société plus juste et plus prospère.

52. M. EBAN (Israël) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, ceux d'entre nous qui vous connaissent bien éprouvent une fierté toute spéciale de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session. Le peuple de l'Equateur partage l'honneur que vos qualités personnelles ont justement mérité.

53. Le climat international est empreint de confiance et d'espoir. Les attitudes hostiles qui, autrefois, semblaient être une partie organique de la vie de notre génération cèdent le pas, maintenant, au dialogue patient. Le cessez-le-feu au Viet-Nam, la rencontre américano-chinoise, les réunions au sommet à Moscou et à Washington, les accords allemands et les traités européens ont été suivis d'un cessez-le-feu au Laos, de conversations entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et de contacts entre les trois Etats du sous-continent indien. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est à l'œuvre, mettant fin à une époque tragique d'affrontements.

54. Laissons aux historiens le soin de déterminer le point précis où le voyage international a pris une nouvelle direction et les causes du changement. En tout cas, les résultats sont tangibles et impressionnants, bien qu'ils ne soient pas encore universels. Dans certaines discussions — mais non pas dans toutes — l'ancien vocabulaire d'invectives s'est adouci et l'on a pu se féliciter d'une nouvelle sorte de civilité. Il est généralement admis que la coexistence doit être fondée sur une séparation entre les opinions et les relations. Même lorsque les gouvernements diffèrent quant aux idées, lorsqu'ils ont des opinions, des politiques, des structures sociales et des orientations internationales divergentes, ils peuvent néanmoins avoir de bonnes relations par-dessus le gouffre de ces divergences. C'est la philosophie de la guerre froide qui a insisté sur l'accord idéologique ou l'harmonie politique comme condition des bonnes relations entre Etats. La détente n'accepte ni n'admet de telles conditions. Elle respecte et transcende les diversités d'intérêts et de conceptions. En fait, la conclusion logique de la détente est l'universalité des relations internationales. La fidélité à la détente exige de tous les Etats qu'ils entretiennent des relations normales les uns avec les autres, sans considération de leurs divergences, ni même des conflits de leurs intérêts ou de leur politique. Au moment où les Etats qui ont de réels conflits d'idéologies politiques et d'intérêts établissent entre eux des relations, ce serait un paradoxe grotesque que les Etats qui n'ont jamais eu de raisons de se quereller sur quoi que ce soit affaiblissent ou brisent leurs liens.

55. Cependant, nous ne favoriserions pas l'esprit de détente si nous exprimions notre satisfaction aux dépens de la raison et de la vérité. Le dialogue libre et le compromis ont prévalu dans de nombreux conflits, mais ils sont encore rejetés dans d'autres et les victoires dans le domaine de la conciliation internationale, au cours des quelques dernières années, ont toutes été remportées en dehors de la structure des Nations Unies. Cela montre que la croissance de la communauté mondiale est dou-

oureusement lente. En fait, notre secrétaire général, avec un réalisme admirable, a considéré qu'il était nécessaire, dans l'introduction à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation [A/9001/Add. I], d'attirer notre attention sur certaines des lacunes qui se sont manifestées jusqu'à présent dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. La vérité est que, tandis que la diplomatie bilatérale a remporté discrètement de nombreux triomphes, les discussions publiques et bruyantes de polémique n'ont conduit à aucun bon résultat ni à aucune solution de nos problèmes. La leçon est claire. Le rôle central de notre organisation devrait être de favoriser l'accord entre les parties en conflit, sans considération de leur pouvoir de vote, et non pas d'essayer de se prononcer entre des opinions divergentes sur la simple base du nombre. En bref, les Nations Unies devraient agir selon une vocation diplomatique et non pas parlementaire. Cette idée a été exposée avec une grande précision par le Ministre des affaires étrangères du Canada, que je me permettrai de citer :

"... nous devons essayer d'éviter les affrontements stériles et nuisibles qui sont fréquemment le résultat de la procédure officielle de mise aux voix. L'unanimité représente un autre moyen plus efficace... L'unanimité ne signifie pas l'imposition de sa décision par une majorité à une minorité hésitante qui croit ses intérêts vitaux en jeu; elle signifie la reconnaissance commune de ce qui devrait se faire et de ce qui peut se faire." [2126^e séance, par. 60.]

56. Voilà, en quelques mots, une évaluation fondamentale de ce qui ne va pas dans les procédures de l'Organisation des Nations Unies. Le résultat est que non seulement les succès se sont produits hors de nos murs, mais que les échecs ont abondé dans cette enceinte. Les discussions sur le terrorisme international par le Comité spécial se sont terminées par un fiasco et il en a été de même pour les débats de l'Assemblée générale après l'épisode révoltant de Munich de l'année dernière. A Rome, l'Organisation de l'aviation civile internationale a siégé pendant plusieurs semaines sans parvenir à un accord sur un amendement quelconque aux Conventions de La Haye ou de Montréal. Tous les Membres de l'ONU sont unis dans leur capacité à discuter les imperfections les uns des autres. Il y a des majorités qui s'établissent pour porter des jugements politiques, dans des cas déterminés, contre ceux qui n'appartiennent pas à un large bloc de votants. En revanche, on ne peut pas toujours trouver une majorité lorsqu'il s'agit de déclarations objectives, modérées, dépourvues de dénonciations et d'invectives.

57. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel, nous rappelle que les efforts des Nations Unies en matière de conciliation politique "ne concurrencent pas les rapports bilatéraux normaux des gouvernements mais en sont le complément" [A/9001/Add. I, p. 5]. Cela est vrai. Je crois aussi qu'il est vrai que les efforts de tous les gouvernements arabes pour échapper au devoir qu'imposent les "rapports bilatéraux normaux des gouvernements", en comptant constamment sur les débats publics, sont l'une des causes de l'impasse dans laquelle on se trouve constamment à propos du Moyen-Orient. En effet, toutes les procédures et attitudes qui se sont montrées efficaces dans d'autres litiges ont été jusqu'ici ignorées ou rejetées dans notre région.

58. Ne ferions-nous donc pas bien d'écouter les conseils de deux hommes d'Etat dont les noms sont illustres dans l'histoire de la détente récente? Le chancelier Willy Brandt de la République fédérale d'Allemagne a dit à cette assemblée que

“des conversations directes de paix entre les pays arabes intéressés et Israël sont le meilleur garant de l'équilibre des intérêts élémentaires des deux parties”
[2128^e séance, par. 63].

De son côté, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, M. Kissinger, nous a rappelé que même les plus fortes parmi les grandes puissances ne peuvent se “substituer aux efforts des parties directement intéressées”
[2124^e séance, par. 56].

59. L'absence de négociations au Moyen-Orient est l'obstacle le plus sérieux à la suppression de la tension dans la région. Ce n'en est pourtant pas la cause essentielle. La racine du conflit est plus profonde; elle consiste dans le refus des gouvernements arabes de traiter Israël comme nation souveraine surgie des profondeurs de l'histoire du Moyen-Orient pour reprendre sa place dans la communauté universelle. Aucun des gouvernements arabes dont les représentants ont parlé à cette tribune au sujet du retrait des territoires détenus depuis 1967 n'a dit que, pour obtenir la satisfaction de leurs revendications territoriales, les Etats arabes reconnaîtraient le droit d'Israël d'avoir sa place parmi les nations libres et établiraient des relations permanentes normales de paix, d'amitié, de commerce avec Israël telles que sont, par exemple, les relations qui existent entre les Etats de l'Europe occidentale qui, il y a seulement peu de temps, vivaient encore dans l'hostilité et la guerre. De nombreux porte-parole arabes ont dit le contraire. Le Ministre du affaires étrangères de l'Egypte, M. El-Zayyat, a déclaré, au Conseil de sécurité et ailleurs, qu'au-delà des lignes d'armistice de 1967, se trouvent les frontières proposées par une recommandation des Nations Unies en 1947 [résolution 181 (II)], que l'Egypte et d'autres gouvernements arabes ont détruites comme ils l'avaient promis, “par le feu et par le sang” et, selon lui, ce sont les seules frontières légales. Ce ne serait pas non plus la fin du démantèlement israélien, à son avis. Il est dit, dans un article d'un journal officiel du Caire, *Al Gomhouria*, paru il y a quelques jours :

“Le retrait d'Israël de tous les territoires conquis est la revendication initiale des Etats arabes, présentée comme partie d'un programme général visant à mettre fin à l'installation sioniste en Palestine.”

60. Il n'est pas difficile de trouver, dans de telles déclarations, le sens des mots “légitimes aspirations du peuple arabe de Palestine” employés par ceux pour qui les seuls représentants de ce peuple sont les organisations qui se livrent au meurtre et au banditisme partout dans le monde, mais généralement à une distance respectable du Moyen-Orient.

61. Le fait est que les dirigeants arabes actuels ne sont pas satisfaits du verdict de l'histoire qui a permis la constitution de 18 Etats arabes dans une région de 11 millions de kilomètres carrés, avec une population de 100

millions d'habitants. Les dirigeants arabes semblent être animés par une excitation impérialiste. Ils demandent l'élimination d'Israël, nation non arabe dont les racines, au Moyen-Orient, sont plus anciennes que celles de tout autre pays, pays plus vénérable que tout autre par la lignée de l'esprit et de la langue qui le lie à ce sol, sans exemple dans la persistance de son identité nationale.

62. Israël est le cœur même et le noyau de l'histoire du Proche-Orient; mais Israël est une entité juive et non pas arabe. C'est pourquoi il y a des dirigeants arabes qui ne peuvent accepter sa présence souveraine: il faut l'éliminer physiquement ou l'englober dans quelque chose d'autre pour que sa qualité israélienne périsse sous la domination arabe. Dans cette philosophie, la liberté nationale au Moyen-Orient est un droit arabe exclusif qui doit être monopolisé et non pas partagé. D'autres expressions de cet esprit d'hégémonie et d'exclusive de la politique arabe se manifestent dans le golfe Persique et dans les encouragements du colonel Kadhafi qui fait étalage de son opulente richesse à travers le monde. Mais c'est dans le contexte israélien que la tendance à voir la souveraineté au Moyen-Orient comme un monopole arabe a eu les effets les plus néfastes.

63. Ce que je viens de dire est évidemment un point de vue restreint de ce que les gouvernements arabes cherchent à réaliser. Mais malheureusement cette thèse est soutenue par un grand nombre de déclarations officielles; elle est confirmée par la guerre implacable à laquelle Israël, seul parmi tous les Etats du monde, doit faire face depuis sa naissance. Elle est nourrie par des actes révoltants tels que l'exécution des 11 athlètes israéliens, pieds et poings liés, dans un hélicoptère, à Munich, il y a un an. De tels actes ne sont possibles que si les assassins considèrent leurs victimes comme étant en dehors et au-delà de tout contexte humain. Et, en effet, l'hostilité arabe envers Israël fait aujourd'hui alliance avec une autre haine mortelle dont elle est proche. Car où, sinon au Caire, Membres de l'Organisation des Nations Unies, pouvez-vous imaginer la publication, par des écrivains proches du pouvoir, d'un article que j'ai entre les mains et duquel je lis le dernier paragraphe :

“Dans le monde entier les peuples ont fini par comprendre qu' Hitler avait raison, car les juifs sont des vampires qui sucent le sang de l'humanité. Ils veulent détruire le monde mais le monde les vomit. Ils ont été chassés de terre en terre; ils ont été brûlés dans les fours d'Hitler — 1 million, 2 millions, 6 millions. Si seulement il avait accompli pleinement sa tâche!”

Cela est écrit dans *Al Akhbar* du 19 août de cette année.

64. “Si seulement [Hitler] avait accompli pleinement sa tâche!” Cet extrait n'est qu'un exemple entre 100 de ce que l'on peut lire dans les publications nazies qui ont fait du Caire le centre mondial de l'idéologie antisémite. Alors que nous écoutons ces inepties diffusées par la radio du Caire, alors que nous enterrons nos morts après Munich ou Lod, alors que nous avons en mémoire les guerres, les attaques, les boycottages et les menaces subis au cours de ces 25 dernières années, alors que nous lisons le Pacte de la prétendue “Organisation de libération de la Palestine” qui affirme que seuls les Arabes ont des droits

souverains au Moyen-Orient, peut-on nous reprocher de nous sentir la cible d'une haine particulièrement virulente, qui s'écarte de toutes valeurs humaines et qui est très loin de ce que l'on peut appeler détente?

65. En bref, une des composantes de la politique d'Israël — et je dis ceci en toute franchise — est un profond scepticisme quant à l'intention fondamentale des Etats arabes de respecter la souveraineté d'Israël, son identité nationale, son legs culturel, sa place dans le Moyen-Orient et dans le monde. Une chose et une seule chose peut mettre fin à ce scepticisme : la négociation.

66. Car la récente expérience internationale nous enseigne que la négociation n'est pas simplement une méthode de procédure : c'est un principe de coexistence. Elle n'a pas pour but de photographier simplement des positions établies : elle les fait évoluer vers la conciliation mutuelle. Elle permet de soumettre les espoirs et les suspicions à la seule épreuve valable. A la table des négociations, le dialogue entre les parties cesse d'être rhétorique, abrasif et polémique pour devenir pragmatique, concret et empirique. Une forme unique de solidarité s'affirme entre les négociateurs : ils obéissent à la mystique du succès possible et font l'effort maximal pour éviter toute rupture définitive. C'est précisément parce que la négociation a des effets si profonds que le refus arabe de négocier sans conditions préalables suscite des suspicions si profondes.

67. Nous sommes depuis longtemps convaincus de la nécessité d'engager une négociation détaillée portant librement sur tous les problèmes en jeu. Si ce but n'a pas été atteint, nous partageons la déception générale mais nous rejetons toute responsabilité. Nous avons accepté la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui demande l'établissement d'une paix permanente par un accord entre les Etats Membres au Moyen-Orient, y compris le retrait des forces des territoires occupés depuis 1967 pour établir et reconnaître les frontières qui devront être définies dans un accord de paix. Nous avons proposé des ordres du jour détaillés pour une discussion avec l'Egypte et la Jordanie. Nous avons accepté la proposition de l'ambassadeur Jarring, rejetée par l'Egypte en mars 1968, visant à convoquer les représentants israéliens et égyptiens à des conférences sous ses auspices, pour discuter un règlement de paix. Lorsque quatre éminents chefs d'Etats africains se sont rendus dans notre région en 1971, ils ont soumis par écrit six propositions auxquelles mon premier ministre a fait une réponse écrite et appropriée le 28 novembre 1971⁵. Les présidents africains ont indiqué que cette réponse et celle de l'Egypte constituaient une base suffisante pour justifier des négociations. Nous nous en tenons aujourd'hui à ces réponses. En particulier, nous avons donné suite à la suggestion des présidents africains qui se lit comme suit :

“Acceptation, par les deux parties, que les “frontières sûres et reconnues” soient définies dans l'accord de paix⁶.”

68. En 1971, lorsqu'il a été souligné qu'un contact direct ne pouvait être aisément accepté par les gouvernements arabes, nous avons accepté la procédure des Etats-Unis tendant à des pourparlers de rapprochement. Lorsque l'on fit remarquer alors qu'il pouvait être difficile de concevoir la transition soudaine d'une impasse totale à une paix totale, nous avons accepté l'idée d'un accord de Suez comportant l'ouverture du canal sous administration égyptienne, avec un retrait convenu et limité des forces israéliennes avant même un traité de paix. Nous avons déclaré que ce ne serait pas un retrait définitif mais une phase menant à d'autres négociations dans lesquelles la ligne permanente et définitive serait arrêtée par les parties.

69. Durant toute cette période, nous nous sommes abstenus — et nous continuons à nous abstenir — de modifier le statut juridique et politique des territoires administrés et nous n'avons fermé les portes à aucune option pour une paix négociée. Nous avons ouvert le passage des rivières et les lignes de cessez-le-feu afin de permettre le libre déplacement de centaines de milliers d'Arabes de territoires situés au-delà de la juridiction israélienne — et naturellement de tout le monde arabe. Nous avons placé les lieux saints du christianisme et de l'islam sous l'administration d'autorités chrétiennes et musulmanes. Nous avons proposé que ce principe soit juridiquement consacré dans un accord de paix. En octobre 1972, j'ai proposé une rencontre, à New York, avec le ministre des affaires étrangères Riad “pour sortir des anciennes impasses et aller vers une nouvelle vision des choses et un nouvel espoir”. Nous avons utilisé les bons offices d'hommes d'Etat étrangers et d'autres visiteurs pour transmettre au Caire et aux capitales du Proche-Orient nos propositions de contact et de dialogue sous la forme et le niveau qu'accepterait l'autre partie. Nous avons accueilli le Secrétaire général de l'Organisation lors de sa visite aux Etats Membres du Proche-Orient et avons apprécié son témoignage de la volonté de paix que, selon ses propres termes, il avait trouvée dans ses contacts avec le Gouvernement d'Israël.

70. Tout cela n'est bien sûr pas une liste exhaustive de toutes les démarches et tentatives que nous avons faites dans le but d'amorcer un processus de négociations. Nous ne désespérons cependant pas d'atteindre ce but. Mais peut-on croire sérieusement que toutes ces initiatives, toutes ces réponses — dont aucune n'a été faite sous une forme impérative — n'offraient à des gouvernements arabes désirant sincèrement la paix aucune possibilité de rechercher ou d'accepter un dialogue avec nous?

71. L'attitude des Arabes à l'égard de ces initiatives et d'autres a toujours comporté le refus de négocier ou de reconnaître la qualité d'Etat à Israël, ou une obstination à faire accepter, au préalable, par Israël les positions arabes en tant que condition de négociations, ou l'exigence que soit rétablie scrupuleusement la situation antérieure à la guerre de 1967 et qui, dans une large mesure, a été la cause de cette guerre.

72. Il y a une chose importante à voter à propos de ces positions : si, au cours des quelques dernières années, les gouvernements, en Amérique, en Asie de l'Est et en

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10438.

⁶ Ibid.

Europe, avaient adopté de telles positions, il n'y aurait pas eu ces accords dont l'Assemblée générale peut aujourd'hui se féliciter et l'on n'aurait pu créer ce climat de détente dont nous nous réjouissons ici.

73. Du passé, je me tourne maintenant vers l'avenir. Il est tout à fait naturel que le Gouvernement israélien saisisse cette occasion pour définir avec précision les principes qui inspirent sa politique. Cette politique a été fréquemment et grossièrement déformée, spécialement au cours de conférences dont nous sommes exclus tandis que nos adversaires dominent la scène. Notre politique est la recherche de la paix et de la sécurité. Si l'esprit israélien est intensément préoccupé par le problème de la sécurité, c'est à cause de souvenirs particuliers qui continuent à le hanter. Parmi ces souvenirs, il y en a qui nous rappellent une expérience récente qu'aucune autre famille de la race humaine n'a vécue. Les feux se sont éteints dans les chambres à gaz et les cendres sont silencieuses dans les champs européens. Mais le souvenir de nos six millions de frères, brutalement arrachés à la vie, et la terrible agonie de millions d'enfants juifs qui ont été massacrés au cours des années de martyre restent en nous, vivaces, forts et inoubliables. Un autre de ces souvenirs est l'expérience des 25 années au cours desquelles les progrès de notre nation n'ont pu être assurés qu'au prix de lourdes souffrances et de nombre de morts.

74. Un peuple qui a été tellement meurtri et qui a supporté tant de pertes est obligé, par un devoir historique, d'insister pour que l'édification de la paix soit un travail de précision. On ne peut pas permettre que se reproduise la situation vulnérable et explosive qui a menacé la paix mondiale il y a six ans. La qualité d'Etat d'Israël, sa vocation juive, son nom, son drapeau et sa langue font partie de la réalité internationale, maintenant et pour toujours. Ce sont des axiomes et il est de notre devoir de les maintenir dans une sécurité croissante.

75. On nous demande si nous recherchons la paix. La réponse est : oui, tel est notre but principal, l'objet de toute notre politique et de tous nos espoirs. La paix n'est pas seulement une reconnaissance documentaire des droits. Elle signifie aussi la fin permanente du conflit, et la preuve de son authenticité doit être recherchée en termes humains. La paix signifie des frontières ouvertes à travers lesquelles les peuples peuvent faire du commerce et avoir des contacts les uns avec les autres avec des possibilités mutuelles pour donner profondeur et sens aux engagements formels des gouvernements.

76. Nous devons examiner longuement et attentivement les exemples de l'Europe. Le but devrait être la communauté des Etats souverains au Moyen-Orient comme au Benelux et dans les communautés européennes. Avec notre voisin de l'est, une fois les frontières déterminées, nous devrions chercher un système de relations fondé sur des souverainetés séparées mais avec un niveau élevé d'intégration sociale et économique. La cordialité remarquable existant entre les Israéliens et la masse des Arabes palestiniens devrait être préservée et consolidée par un règlement de paix. Les complots sordides fomentés par Arafat et Habbash, avec leurs grenades, leurs poignards, leurs bombes et leurs fusils, ne représentent pas les opinions ou les intérêts des millions

d'Arabes non israéliens à l'ouest du Jourdain qui vivent aujourd'hui dans une interdépendance pacifique avec les Israéliens. C'est pourquoi la violence terroriste ne s'y manifeste pas.

77. On nous a demandé : acceptez-vous la négociation ? La réponse est : oui, par toute procédure mutuellement acceptée. La négociation doit se faire entre les Etats souverains de la région. Nous devons faire en sorte d'isoler notre région des rivalités et des conflits des puissances. Le Moyen-Orient, après des siècles de servitude, est maintenant libre. Il ne doit pas rechercher de nouvelles hégémonies et de nouvelles servitudes aux dépens de son indépendance nouvelle.

78. Que dire de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité ? La réponse est : oui, nous l'acceptons en tant que base de négociations avec l'Egypte et la Jordanie, et notre mémoire du 4 août 1970 reste en vigueur. Il est essentiel de comprendre ce que la résolution dit et ce qu'elle ne dit pas. Elle ne prévoit pas de retrait, sauf dans le contexte d'une "paix juste et durable". Elle n'exige pas d'acte "inconditionnel" de la part d'Israël sans contrepartie de la part des Etats arabes. Et elle énonce des dispositions spécifiques pour l'établissement de frontières sûres et reconnues par accord mutuel entre les Etats Membres. Lorsque les gouvernements arabes réussissent à persuader les conférences internationales de dire que la résolution 242 (1967) exige "un retrait immédiat et inconditionnel de tous les territoires", ils mentent trois fois dans une même phrase et compromettent le consensus exprimé dans ce document. Mais tel qu'il existe actuellement, tel qu'il est rédigé, ce document est une base de négociation.

79. Est-ce que nous acceptons le principe du retrait ? Oui. Dans le contexte d'une paix permanente, les forces d'Israël se retireraient jusqu'aux positions et aux frontières déterminées par les accords de paix. Notre politique n'est pas l'annexion unilatérale, mais la négociation d'accords sur les frontières définitives. Cette position est tout à fait conforme aux intentions de ceux qui ont rédigé et parrainé la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. L'un d'eux, le secrétaire adjoint Sisco, a dit en 1970 :

"Cette résolution ne dit pas retrait aux lignes antérieures au 5 juin. La résolution dit que les parties doivent négocier pour parvenir à un accord sur des frontières dites sûres et reconnues. En d'autres termes, la question des frontières définitives est un objet de négociations entre les parties."

80. On nous demande quelle est notre attitude à l'égard des Arabes palestiniens. Si l'on entend par là Palestine en lieu et place d'Israël, notre réponse sera, bien entendu, négative. On ne trouve rien "en lieu et place" d'Israël ni dans l'histoire universelle, ni dans la réalité politique actuelle. La question de savoir si les Arabes ont 18 ou 19 Etats n'a rien à voir avec la position solitaire d'Israël en ce qui concerne son identité en tant que nation et son existence. Mais si l'on parle de la Palestine côte à côte avec Israël, la réponse est que les frontières permanentes d'Israël devraient être déterminées par des négociations pacifiques avec la Jordanie. L'idée de notre gouvernement n'est pas d'effectuer des changements aux frontières de

nature à placer tous — ou presque tous — les Arabes de la rive occidentale et leurs territoires peuplés sous la souveraineté ou l'autorité d'Israël. La majorité de la population de la Jordanie est palestinienne, et la plupart des Palestiniens sont des citoyens jordaniens. Un accord de paix entre Israël et la Jordanie permettrait donc à la plupart des Arabes palestiniens, à l'est et à l'ouest du Jourdain, d'affirmer leur identité et leur citoyenneté dans un cadre arabe. Il appartient aux Arabes, non aux Israéliens, de déterminer la structure constitutionnelle précise de notre voisin de l'est. Dans un règlement de paix, la zone de l'ancien mandat de Palestine, des deux côtés du Jourdain, entre le désert et la mer, aurait deux Etats: Israël et un Etat arabe, qui serait un Etat arabe palestinien par sa composition, quels que soient son nom ou sa structure constitutionnelle. Il serait normal pour les Arabes palestiniens d'être inclus dans la délégation de la Jordanie qui négocierait la paix entre Israël et la Jordanie.

81. Les principes que je viens de résumer aujourd'hui doivent être soumis, bien entendu, à l'autre partie au cours de négociations. Je veux simplement souligner que nos positions sont légitimes, normales, et visent à des solutions pacifiques. Elles sont, en fait, identiques aux principes adoptés par de nombreux Etats qui ont été félicités ici pour leur contribution à la nouvelle détente. On peut être d'accord avec ces positions ou ne pas l'être. Mais nous voyons un affront moral et intellectuel dans toute tendance à les présenter comme excentriques et excessives, et ce qui est plus grotesque encore, comme intransigeantes, lorsqu'il est clair qu'il n'en est rien.

82. Il est également injustifié d'en faire la base de formules punitives ou abusives par suite des pressions exercées par les Etats arabes, qui refusent la négociation, refusent la paix, encouragent le terrorisme international et veulent imposer leur propre hostilité à d'autres Etats, et cela au préjudice de la souveraineté et de la dignité des nouvelles nations.

83. En dépit de ce qui les a divisées dans le passé, les nations israélienne et arabes ne peuvent échapper à leur destinée commune. Leur voisinage est dicté par l'histoire et la géographie. L'expérience nous montre qu'il n'y a pas de conflits sans solution. Si les gouvernements arabes prenaient en exemple l'esprit de détente existant et s'en inspiraient, ils trouveraient en Israël un partenaire disposé à la coopération et au développement régional. Cela serait, pour eux et pour nous, plus profitable et avant tout plus honorable et plus digne, dans la recherche d'un avenir pacifique, que d'entretenir une rancœur inefficace et stérile, qui n'a jamais abouti et n'aboutira jamais à rien et qui ternit plutôt le nom de la région et l'empêche d'accéder à un avenir meilleur.

84. Nous répondrons affirmativement à tout effort tel que celui proposé par les Etats-Unis tendant à nous aider dans la recherche d'une solution juste et à engendrer un esprit de conciliation.

85. Les relations d'Israël avec la communauté européenne entreront dans une phase nouvelle grâce à la conclusion, cette année, d'un accord établissant une zone

de libre-échange dans le contexte méditerranéen. Si la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe réussit dans sa tâche, le Moyen-Orient et la Méditerranée tireront des avantages de la plus grande harmonie continentale qui en résultera. Nous nous félicitons de la décision de la Conférence invitant Israël à présenter ses opinions sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

86. Un thème central du dialogue sur la détente en Europe qui prévaut à la Conférence et ailleurs est la liberté de mouvement et la liberté d'expression intellectuelle. A moins que certains succès ne soient enregistrés dans ce domaine, quelques doutes subsisteront quant à l'authenticité et la profondeur du changement dans l'atmosphère internationale. Notre désir de détente ne devrait pas nous faire perdre de vue la quête désespérée de liberté d'hommes tels que Soljenitsyne, Sakharov, Levitch et d'autres savants et penseurs qui sont sujets à l'oppression et au harcèlement gouvernementaux.

87. La saga des Juifs soviétiques appartient à ce thème.

88. Au cours de la visite qu'il a rendue aux Etats-Unis l'été dernier, le Secrétaire général du parti communiste de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Léonide Brejnev, a déclaré à maintes reprises qu'il n'était pas fait opposition aux demandes des Juifs soviétiques désireux de partir pour Israël. A notre grand regret, nous ne pouvons pas confirmer ces déclarations à un moment où tant de Juifs en Union soviétique sont retenus contre leur volonté et font appel à nous quotidiennement en désespoir de cause. Ils ont à faire face à des autorités puissantes dans la lutte qu'ils mènent pour accéder au droit, accordé heureusement à plusieurs milliers d'autres, de rejoindre leurs familles en Israël. Ceux qui ont fait une demande d'émigration ont dans certains cas perdu leur travail et restent sans moyens de subsistance. Les moyens d'information ont monté la population contre eux. Des vexations administratives rendent leur vie intenable. Des douzaines de juifs, dont une jeune femme, ont été condamnés à de longues années de souffrances derrière les fils de fer barbelés. Les sanctions infligées à ces personnes sont très surprenantes surtout si l'on tient compte du fait que le droit de quitter le pays pour Israël a été reconnu en principe et que d'autres juifs ont pu l'exercer. Il est difficile de comprendre ou d'approuver une politique qui octroie des permis d'émigration à certains juifs et qui, parallèlement, oppose de cruels obstacles à d'autres.

89. Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la campagne antijuive poursuivie ouvertement ou sous la forme de propagande contre la religion ou contre le sionisme. Cette campagne est encore effectuée par des moyens d'information gouvernementaux et par des moyens de publication de propagande et une littérature pseudo-scientifique. De cette façon, des idées antisémites sont diffusées et injectées dans les masses de la population d'Union soviétique.

90. Le 27 mars dernier, un tribunal de la capitale française, déclarant que le matériel d'information distribué par l'ambassade soviétique contenait des diffamations sur la foi juive et incitait à la discrimination raciale, en a jugé les auteurs coupables. Mais les autorités

soviétiques n'appliquent pas la loi soviétique contre ceux qui font de la propagande antisémite.

91. Parallèlement, les Juifs de Syrie et ceux qui restent encore en Irak vivent dans un tourment constant. Une fois de plus, Israël fait appel à l'opinion mondiale, qui a déjà allégé les souffrances de ces petites minorités déshéritées dont le seul salut est l'émigration et la recherche d'une vie nouvelle.

92. L'an dernier, à la même époque, nous avons été grandement éprouvés par l'épouvantable assassinat de nos sportifs qui s'étaient rendus à Munich sous la protection du drapeau olympique. Cette année, l'horizon est à nouveau couvert. L'enlèvement de réfugiés juifs par les terroristes en Autriche est un reproche aux institutions internationales, dont les discussions stériles sur le terrorisme international ont davantage encouragé les terroristes que ne l'aurait fait l'absence de discussions. Nous avons eu du mal à croire à la décision de fermer le camp de Schoenau. Je me rappelle un jour inoubliable dans ce camp, il y a quelques mois. Dans un monde torturé par le nihilisme et la violence, il était émouvant de voir cette oasis de valeurs humaines obéissant aux élans de compassion et de solidarité, si souvent balayés par le torrent de la vie du ^{xx}e siècle. Le nom même de Schoenau était prononcé avec fierté par tous les Autrichiens que j'ai eu le privilège de rencontrer. Ceux qui sont passés par ses portes ont connu de grandes souffrances et de grands tourments dans la tempête qui a secoué l'Europe au cours de cette génération. Abandonner une telle entreprise pour donner satisfaction à une paire de bandits impitoyables prend une signification terrifiante. On peut se demander où réside en définitive la victoire de l'humanité. Est-ce que la loi peut triompher si on ne la défend pas rigoureusement ? Est-ce qu'un ordre public rationnel et suffisant peut s'établir dans un monde où ceux qui pointent leur pistolet sur des voyageurs désarmés se voient traités avec plus d'indulgence qu'ils n'en attendaient eux-mêmes ? Quel sera l'effet d'une suspension constante des normes juridiques européennes pour accorder une mise en liberté immédiate et l'impunité à ceux qui assassinent et blessent et laissent derrière eux empreintes tachées du sang de leurs innocentes victimes ?

93. La question n'est pas seulement de savoir comment le transit des Juifs de l'Union soviétique vers Israël peut être assuré une fois que l'émigration a été autorisée et l'immigration approuvée. C'est une question très grave et qui se pose dans un contexte encore plus grave : quel est l'avenir d'un monde dans lequel deux pirates criminels peuvent amener une nation fière, un gouvernement souverain, à accepter leurs termes ? Quelles sont les répercussions des transactions et des engagements entre gouvernements civilisés et ceux qui se livrent au chantage de la violence ? Qui va régir notre monde : les gouvernements ou les bandits ?

94. Le Conseil de l'Europe, dans sa résolution intitulée "Rapport sur la responsabilité des Etats membres du Conseil de l'Europe en ce qui concerne la libre circulation des personnes en Europe", adoptée le 1^{er} octobre, a formulé, à juste titre, le souhait qu'aucun gouvernement ne se considère lié par une promesse extorquée par la violence pour mettre fin aux services de transit d'émigrants

provenant de l'Union soviétique. C'est cette situation difficile qui découle maintenant des événements qui ont eu lieu à Vienne cette semaine. Et tandis que le monde civilisé se recueille profondément, le président Sadate célèbre joyeusement le triomphe de jeunes bandits sur des juifs âgés et fatigués et sur la souveraineté et la loi d'un Etat européen éclairé !

95. Aider les pirates constituait autrefois un crime international. C'étaient des *humani generis hostis*, ou ennemis de la race humaine. Arrivons-nous à une époque où ce sera un crime que de leur résister ?

96. Le chancelier Brandt a demandé du haut de cette tribune [2128^e séance, par. 80] une convention efficace contre le terrorisme. Mais l'expérience montre que si dans ce domaine nous visons à l'universalité nous ne recueillerons pas l'appui parlementaire nécessaire. Il n'y a pas — il faut s'en convaincre — de majorité antiterroriste efficace à l'Organisation des Nations Unies. C'est une réalité lourde de conséquences, mais qu'on ne peut méconnaître en aucune façon.

97. Je me suis demandé s'il ne serait pas plus efficace de suivre les traditions générales du droit international en convoquant les Etats intéressés ayant les mêmes opinions pour discuter et rédiger une convention contre le terrorisme. Le droit de la mer et d'autres instruments de droit international et de la coopération internationale ont découlé de l'action commune de quelques Etats, auxquels d'autres sont venus se joindre. La plupart des conventions internationales historiques ont été édifiées de cette façon-là. Formulées par quelques-uns, ces conventions sont devenues le consensus de beaucoup d'autres. Les 43 Etats qui, par leurs votes, ont montré leur mécontentement à l'égard des résultats du débat de l'an dernier sur le terrorisme devraient envisager une réunion pour une action commune, qui en premier lieu n'engagera qu'eux-mêmes mais qui par la suite pourrait attirer un consensus graduel et large.

98. Il devient en effet chaque jour de plus en plus évident que les Nations Unies, gênées dans leurs activités par des différends régionaux, devraient consacrer plus d'efforts aux questions d'intérêt planétaire qui exigent un cadre unitaire. L'humanité a un long passé et un avenir incertain. Les révolutions dans le domaine de la science, de la technologie, dans l'utilisation de l'énergie, dans la productivité industrielle et dans la croissance démographique se sont déroulées à une cadence trop rapide pour que l'esprit puisse les absorber. L'homme ne se sent pas à son aise dans son milieu. Les conséquences intellectuelles et spirituelles sont profondes. Notre culture est dominée par un sentiment de fragmentation et d'instabilité. Elle exprime le pathos bien particulier de la condition du ^{xx}e siècle — la confiance dans le pouvoir jointe pourtant à une prémonition aiguë de vulnérabilité, ces deux concepts étant présents en nous côte à côte.

99. Les Nations Unies peuvent reconquérir une partie de leur prestige et de leur influence perdus si elles donnent la toute première priorité aux questions qui sont à l'échelle de la planète. Le droit aérien et maritime, la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau, la stimulation de la croissance économique dans les pays en voie de dévelop-

pement, la conservation des ressources, la lutte contre la famine, la création d'une réserve de céréales dans les années d'abondance pour être utilisée dans les années de mauvaises récoltes — suivant en cela l'exemple d'épargne donné par notre ancêtre Joseph dans l'Égypte ancienne —, la réponse au problème de la famine au sud du Sahara, la réponse à l'importante initiative du président Echeverría, du Mexique, demandant une charte des droits et devoirs économiques des États; ce sont là quelques-uns des problèmes qui ne peuvent être discutés et résolus que sur un plan global. On a pris trop de temps à l'ONU pour discuter les différends régionaux pour lesquels les gouvernements, pris individuellement, ont le dernier mot, pour la simple raison qu'ils ont la responsabilité ultime. Dans l'intervalle, des problèmes se sont accumulés, des problèmes qui se posent également à toutes les nations et qui donc n'appartiennent à aucune d'entre elles en particulier. Chacune de nos sociétés nationales a ses gardiens et ses porte-parole. La question est celle-ci : qui, sinon l'Organisation des Nations Unies, peut parler pour la Cité humaine ? Qui a la responsabilité de la tutelle de l'atmosphère, du sol, des océans, de la Terre, seule porteuse de vie ?

100. Peut-être que le dilemme de l'humanité est la chance des Nations Unies. Foulons donc résolument le terrain mais faisons-le avec précision car c'est la seule planète que nous ayons !

101. M. RATSIRAKA (Madagascar): *O tempora, o mores!* Nous n'aurions pas pu trouver meilleur endroit que celui-ci ni choisir meilleure occasion que celle-ci pour reprendre ce cri d'alarme, plus de 20 siècles après Cicéron, face à l'évolution actuelle des mœurs sociales, politiques et économiques mondiales.

102. Qu'il nous soit tout d'abord permis de rappeler ici, pour expliquer notre attitude, le texte bien connu suivant :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

"et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales, à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun, à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

"avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins."

Ainsi s'exprimaient nos aînés dans le préambule de la Charte des Nations Unies signée le 26 juin 1945.

103. Il y a vraiment loin de la coupe aux lèvres, pensons-nous. Il en sera peut-être encore longtemps ainsi, tant que les nations seront ce qu'elles sont.

104. Il est vrai aussi que l'histoire de l'humanité a toujours été celle d'une lutte permanente entre la sagesse et la folie des hommes. Mais, plus qu'à aucun autre moment de l'histoire, nous estimons aujourd'hui qu'il faudra bien qu'un jour l'homme élève sa sagesse au niveau de sa puissance s'il veut sauver le monde !

105. *O tempora, o mores!* Ce cri d'alarme est amplement justifié par la dégradation des mœurs dans le monde moderne. L'esprit de tout homme qui réfléchit est en plein désarroi à l'époque actuelle. Il semble bien, comme on l'a souvent soutenu, qu'à l'origine de cette crise inhabituelle de l'esprit il faille voir le développement vertigineux, presque anarchique, des techniques nées de la science, celles-ci asservissant l'homme qu'elles devraient servir. Elles ont engendré une société de consommation qui renforce l'égoïsme des hommes, l'égoïsme des nations et exacerbe le culte excessif des biens matériels et la recherche effrénée du profit.

106. L'homme, désorienté par tant de démesure, se sentant sans secours, a recours à l'évasion sous toutes ses formes. D'où cette consommation excessive d'excitants de toutes natures : alcool, drogue, films érotiques et pornographiques, perversion sexuelle, abus de vitesse, de lumière, de bruit. Autant de facteurs qui favorisent le recul de la moralité et l'augmentation de la criminalité.

107. Si l'homme paraît désormais, du fait du progrès de la science, capable de toutes les prouesses technologiques, trouvant des réponses à tous les problèmes d'ordre technique, il reste lamentablement désarmé devant les problèmes simplement et proprement humains tels que le racisme, la faim, l'environnement, la justice sociale, la paix. Notre civilisation technicienne semble même avoir compliqué tous ces problèmes sans pouvoir apporter à la sagesse humaine de nouveaux moyens de les résoudre.

108. *O tempora, o mores!* Ce cri est aussi amplement justifié devant notre impuissance à résoudre les problèmes politiques internationaux.

109. Regardons ensemble la situation de notre organisation, sans complaisance. Théoriquement, le recours à l'Organisation des Nations Unies devrait s'imposer chaque fois qu'une crise grave se produit sur le plan international. Malheureusement force est bien de reconnaître que le rôle de l'ONU et des organisations internationales reste désespérément secondaire.

110. De la même façon qu'entre les deux guerres mondiales, les conflits majeurs, comme la guerre d'Espagne, l'attaque japonaise contre la Chine, les agressions de l'Allemagne nazie, n'ont pas été soumis à la SDN, de même, l'Organisation des Nations Unies — qui ne le sait ? — n'a joué aucun rôle déterminant dans la solution ni des deux guerres du Viet-Nam, ni des conflits du Nigéria et du Pakistan, ni même de la crise cubaine. Mais pis encore, les résolutions de l'ONU sur le Moyen-Orient, et en particulier cette fameuse résolution 242 (1947) du Conseil de sécurité, sont toujours restées lettre morte.

111. Israël méprise les décisions de notre organisation, de cette organisation même qui lui a donné naissance, fort de l'appui qu'il trouve invariablement chez certaines grandes puissances.

112. Cette résolution 242(1967), une fois que nous l'avons appuyée avec la dernière véhémence verbale, nous donne à tous bonne conscience. Alors même qu'elle n'est pas appliquée! Et même quand cela serait, elle ne peut pas résoudre le fond du problème qu'elle laisse passer sous silence, à savoir le droit inaliénable du peuple palestinien à l'existence et à l'autodétermination.

113. Au cours d'une émission télévisée, deux animateurs de la radio-télévision française ont imaginé une publicité touristique de l'Israël de l'an 2000 en ces termes : "Visitez Israël et ses pyramides."

114. Ce qui nous apparaît comme une plaisanterie d'artistes est peut-être déjà un projet précis dans l'esprit des sionistes internationaux, si nous n'y prenons pas garde, comme semble le suggérer l'annexion graduelle actuelle de la rive occidentale par la confiscation de terres par le Gouvernement israélien, l'achat de terres par des organismes para-étatiques comme le KKL (Fonds national juif), et autres transactions et spéculations foncières privées.

115. Comme semble le suggérer aussi la progression géométrique de la superficie d'Israël depuis sa création en 1948.

116. En fait, l'évanescence des responsabilités de la communauté internationale, l'impuissance notoire de l'Organisation des Nations Unies, l'arrogance de la puissance, le terrorisme d'Etat ou les représailles préventives (notion inadmissible en droit international), l'occupation de territoires étrangers et la colonisation de ces territoires, la répression exercée à l'encontre des populations civiles, le déni de droits au peuple palestinien déshérité et sacrifié qui n'a pas d'autre choix que le recours à la violence face à une puissance suffisante et intransigeante, l'impatience des peuples arabes spoliés qui récusent le fait accompli de l'occupation de leurs territoires par la force, toutes les conditions sont réunies pour provoquer un nouvel affrontement armé aux conséquences incalculables pour la paix et la sécurité mondiale.

117. Allons-nous enfin réagir de la façon qu'il convient pour empêcher une conflagration qui pourrait bien entraîner la déflagration de notre planète?

118. Au risque de décevoir les uns et de choquer les autres, car il faut bien que certaines choses soient dites un jour si nous voulons sortir de l'impasse, voici comment, nous, nous avons essayé de comprendre le problème combien complexe du Moyen-Orient.

119. Le dictionnaire Larousse donne de la Palestine les délimitations suivantes :

"Contrée du Proche-Orient entre le Liban au nord, la mer Morte au sud, la Méditerranée à l'ouest et le désert de Syrie à l'est. C'est une bande de terre étroite resserrée entre la mer et le Liban et parcourue par le Jourdain."

Le même Larousse donne d'Israël la définition suivante — évidemment cela dépend des éditions — : "Israël com-

prend la partie de la Palestine où la population juive est prédominante, mais ses frontières, résultant d'un armistice, sont arbitraires". Donc, au premier abord, juridiquement, l'Etat d'Israël, sans frontières, n'existe pas.

120. Nous l'avons dit l'an dernier et nous le réaffirmons aujourd'hui : nous n'avons rien contre les Juifs. Les souffrances qu'ils ont endurées sont assez horribles pour qu'elle soient encore dans toutes les mémoires.

121. Néanmoins, nous essayons d'analyser objectivement les faits et nous essayons de nous mettre à la place des uns et des autres.

122. Vous connaissez tous le *Projekt Madagaskar* d'Hitler que Theo Denneker a adressé à Rademacher en août 1940. Il s'agissait de rien de moins que de déporter 4 millions de Juifs à Madagascar (il y avait alors 3 800 000 Malgaches), faisant de notre île un vaste camp de concentration et un immense foyer de Juifs.

123. Je ne pense pas me tromper en affirmant que le peuple malgache, qui n'a jamais accepté le fait colonial depuis les Ménalamba et les Vy Vato Sakelika en passant par 1947, 1971-1972 jusqu'à la véritable indépendance de 1973, n'aurait pas eu des réactions différentes de celles des Palestiniens aujourd'hui — et ceci nous amène à comprendre les Palestiniens à leur tour.

124. Comme l'a dit M. Pinhas Sapir lui-même, "Israël occupe aujourd'hui des territoires arabes non par la force du droit, mais par le droit de la force"; or cela nous ne saurions jamais l'admettre — et ceci nous conduit à soutenir les pays arabes.

125. Mais il nous faut aller plus loin dans notre analyse de ce puzzle.

126. Par quelle logique absurde, par quelle étrange aberration Balfour et l'Angleterre ont-ils pu imaginer que cette bande de terre étroite entre le Liban et la mer puisse sans expansion ultérieure accueillir les millions de Juifs éparpillés dans le monde? Comment auraient-ils pu concevoir, *mutatis mutandis*, le retour en Angleterre de tous les Américains d'origine anglaise, de tous les Européens, des Australiens, des Néo-Zélandais, des Rhodésiens, des Canadiens, de souche anglaise? Comment ont-ils pu imaginer qu'un Etat comme Israël, entouré de toutes parts par des nations hostiles, aurait pu vivre dans la stabilité et la paix?

127. En fait la réponse est simple : les impérialistes, précisément, ne voulaient pas la paix dans cette région. Une raison à cela : la présence de cet immense réservoir de pétrole qu'est le Moyen-Orient.

128. Mais alors, Israéliens, Palestiniens, Arabes, ne seraient que des peuples objets entre les mains des grandes puissances? Ils ne seraient que les instruments d'une lutte sournoise pour la domination économique de la région?

129. Si c'était le cas, ils doivent en tirer les conclusions.

130. La situation est encore plus compliquée, car la population d'Israël croît elle aussi suivant une progres-

sion géométrique : de quelques dizaines de milliers qu'ils étaient auparavant, ils sont de nos jours plusieurs millions grâce à l'immigration juive venue des quatre coins du monde, de sorte que nous assistons purement et simplement à une nouvelle forme de colonisation de peuplement.

131. Permettez-nous d'oser aller jusqu'au bout de notre analyse en posant une simple question : et si la raison profonde de la création de l'Etat d'Israël n'était autre que l'antisémitisme des grandes puissances ? On peut en effet risquer le raisonnement suivant : les Européens n'aiment pas les Juifs; Hitler n'a pas pu mettre à exécution sa fameuse "solution finale"; mais, comme la question juive reste posée, les anciennes puissances antinazies ont trouvé plus élégant et plus utile à la fois pour leur stratégie globale à long terme de créer un foyer juif en Palestine.

132. C'est pourquoi, disons-nous, il faut que les Israéliens cessent de n'être qu'un problème international, qu'ils cessent d'être les instruments des sionistes et les simples clients des marchands de canons, pour que l'on puisse voir les réalités en face et essayer de comprendre le peuple palestinien.

133. Quant à la situation en Afrique australe, nous savons autant que quiconque que les résolutions votées par notre organisation n'y ont rien changé. En effet, dans cette partie du monde où il serait vraiment indécent de parler de paix, de sécurité et de justice, car elles y sont totalement absentes, ou si la notion existe, elle est interprétée à travers un miroir déformant, unilatéralement, en faveur de minorités usurpatrices et de leurs alliés proches ou lointains, la situation reste la même.

134. L'alliance synarchique et archaïque de l'illégalité, de l'usurpation, de l'*apartheid* et de l'impérialisme continue à opprimer et à dominer les peuples de cette région dans le mépris ou l'ignorance de l'homme noir, avec un goût maladif pour l'affabulation. Elle continue toujours à donner aux rapports sociaux, politiques, économiques et culturels les mêmes justifications creuses directement héritées du ^{xx}e siècle, selon cette fameuse théorie de la "continuité dans l'évolution" qu'il serait plus juste de dénommer : "la continuité dans le croupissement".

135. Sous le couvert du manteau, chaque jour de plus en plus élimé, de "la défense du monde libre", cette politique néo-colonialiste, paternaliste, coutumière ou doctrinaire, condamnée du bout des lèvres, est en fait soutenue par les puissances de l'OTAN et les forces de l'impérialisme capitaliste.

136. De fait, il est patent que l'Afrique australe reste un des derniers remparts des intérêts sans patrie et de minorités qui se disent les porte-flambeaux d'une "mission civilisatrice" et c'est au nom de cette même mission civilisatrice que sont perpétrés chaque jour les exactions, les exécutions sommaires, les massacres de Wyriam, les génocides au Mozambique, avec la complicité silencieuse des uns, l'appui matériel des autres et, malheureusement, en toile de fond, la paralysie de l'ONU.

137. Nous récusons cette prétendue politique d'apaisement faite d'une suite ininterrompue d'abandons fondée

sur une prétendue différenciation des cas. En effet, une telle politique ne saurait être justifiée que si nous reconnaissons la primauté du droit imprescriptible des peuples sur le droit douteux et incertain des Etats. A partir de cette dernière hypothèse, tout est possible. Malheureusement, nous sommes en butte à la mauvaise foi et à l'inertie et ceci nous amène à exiger qu'il soit mis fin aux pourparlers stériles avec l'Afrique du Sud sur la Namibie.

138. En Asie du Sud-Est, comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, le changement de décor ne modifie pas le fond du problème.

139. En Indochine, on se trouve devant l'exemple frappant d'une situation que d'aucuns croyaient en voie de règlement à la suite de l'Accord du 27 janvier 1973⁷, mais qui porte en elle, peut-être, les germes d'une troisième guerre d'Indochine. Les raisons de cette situation précaire et ambiguë sont diverses. Elles tiennent à la nature même de l'Accord, accord essentiellement politique, mais contrecarré par des réserves que viennent encourager des accords contractuels. Elles tiennent à des ingérences étrangères qui continuent sous des formes subtiles, ou sous forme de "conseillers civils", d'assistance pour l'effort de guerre au Viet-Nam, de raids et de bombardements injustifiables et d'invasion à peine voilée au Cambodge, de soutien à des régimes peu représentatifs. Ces ingérences étrangères directes reflètent, en fait, une soif inextinguible pour le maintien de bastions politico-économiques, donc l'hégémonisme et l'égoïsme de certaines puissances encore nostalgiques des zones d'influence.

140. Les solutions proposées dans ce contexte ne peuvent être dans le meilleur des cas qu'improvisées ou irréalistes.

141. Les principes primordiaux d'une solution pacifique juste et durable demeurent : l'égalité des droits des peuples reconnue par la Charte, le droit de ces mêmes peuples à disposer d'eux-mêmes, le respect intégral de la souveraineté et de l'intégrité territoriales.

142. Nous tenons donc pour indispensable que soit assuré le retrait total et authentique des forces d'intervention ou d'ingérence étrangère, qu'il s'agisse de l'Indochine, de la Corée ou du Cambodge; que soit laissé aux peuples de ces régions le soin de définir eux-mêmes les conditions de leur participation à la vie politique nationale et internationale, selon leurs propres normes et non selon des modèles imposés du dehors; que soit reconnue le désir de ces peuples de vivre en paix selon leur propre génie dans une société cohérente et non soutenue artificiellement ou divisée par une allégeance peu sincère aux valeurs galvaudées d'une civilisation extérieure; que soit mis fin au chauvinisme érigé par certains en principe politique d'application internationale, et qui, en tout état de cause, est insoutenable parce que contraire à la souveraineté des peuples.

143. Faute que ces conditions soient réalisées et respectées, la sécurité dans la péninsule indochinoise et en Asie du Sud-Est restera précaire et illusoire.

⁷ Accord sur la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Viet-Nam, signé à Paris le 27 janvier 1973.

144. *O tempora, o mores!* Ce sentiment est encore largement justifié par notre incapacité à assurer la sécurité dans le monde. Le développement et le progrès réalisés dans le domaine des armes de destruction massive et le perfectionnement de leurs vecteurs sont tels de nos jours qu'une guerre nucléaire généralisée nous semble, sauf erreur de calculs, éminemment improbable. Le déclenchement d'une guerre nucléaire par l'une ou l'autre superpuissance aboutirait fatalement à un génocide et à un suicide collectif. Il ne reste plus aux grandes puissances que le recours à la guerre dite conventionnelle. Il est curieux du reste qu'on qualifie de conventionnelle une guerre qui, en fait, l'est si peu. Toujours est-il qu'une guerre limitée, classique entre grandes puissances, malgré toutes les thèses des "*flexible responses*" ou autres, risque, suivant la théorie des dominos, de déboucher rapidement sur une guerre nucléaire généralisée. Or, on sait qu'aucun intérêt n'est plus désormais assez grand pour justifier un tel holocauste. Par conséquent, les grandes puissances sont condamnées à s'entendre. C'est la fin de la guerre froide et le début de la détente.

145. Voici donc que les grandes puissances ont pris conscience de l'absurdité de leur lutte et de la stérilité de leur affrontement militaire direct. C'est ainsi que nous voyons les ennemis d'hier, renonçant à ce qui les divise, chercher ce qui les fait se ressembler pour se rassembler et coopérer. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Italie entrant dans le Marché commun aux côtés de la Grande-Bretagne, de la Belgique, de la France et des Pays-Bas. C'est le cas des Etats-Unis d'Amérique et du Japon et de l'URSS qui commencent déjà à collaborer par-delà les divergences idéologiques. Mais, comme les intérêts politiques des grandes puissances ne sont pas encore tout à fait identiques, elles se font la guerre par procuration, par tiers monde interposé. En tout état de cause, il leur faudra bien vendre leurs armes et faire tourner les usines d'armements.

146. C'est pourquoi nous saluons, comme il convient, les efforts faits dans le domaine de l'organisation de la sécurité par les Européens, car l'approche du problème est, de fait, conforme aux buts et aux principes de la Charte. Elle répond, en outre, aux préoccupations des Européens et, dans la mesure où les intérêts sont solidaires, à celles de tous les peuples.

147. Malgré tout, nous ne pouvons nous garder d'un certain scepticisme sur le plan le plus général. En effet, la tendance des grandes puissances et superpuissances à négocier entre elles n'a pas amélioré ni garanti d'une façon absolue la sécurité des nations petites et moyennes; l'organisation de la coopération, telle que nous la percevons dans sa phase exploratoire et préliminaire, risque de se faire en dehors du tiers monde, à ses dépens, voire contre lui; les grandes et superpuissances semblent s'orienter vers la consolidation de leurs positions acquises et de leurs avantages respectifs. D'ailleurs n'est-il pas symbolique — et ce n'est pas là le moindre paradoxe de notre temps — que les mêmes petits pays, qui naguère réclamaient à cor et à cri la fin de la guerre froide, commencent aujourd'hui à dénoncer le rapprochement russo-américain, considéré comme une collusion? Devant cette contradiction entre les intentions et les interprétations, réaction somme toute normale et saine d'un monde

désabusé parce que souvent abusé, il serait nécessaire, croyons-nous, comme le rappelle le préambule de la Charte, de réaffirmer et de concrétiser l'égalité des droits des Etats dans les démarches collectives ayant trait à la sécurité et à la coopération internationale, et de créer un nouvel ordre plus égalitaire entre les peuples grands, moyens ou petits, ce qui revient, en fait, à internationaliser la justice sociale.

148. Voyons maintenant le désarmement. Nous nous félicitons, bien entendu, de l'Accord bipartite URSS-USA sur la prévention de la guerre nucléaire⁸. Mais, ici encore, nous ne cédon pas entièrement à l'engouement; cet accord, en particulier, ne résout pas de façon globale et dans le respect de la souveraineté et de l'égalité de tous, grands, moyens ou petits, la question de la diversification des armes nucléaires ou de destruction massive et leur accumulation, ni celle des essais nucléaires. A cet égard, nous attendons que les négociations dites "SALT" donnent des résultats plus positifs, sinon la sécurité risque d'être illusoire. Le dégagement militaire, le retrait des troupes étrangères, la liquidation des bases étrangères restent à l'ordre du jour, et les progrès accomplis dans ce domaine demeurent marginaux.

149. Les petites et moyennes puissances, et en particulier celles qui, périphériques, n'appartiennent à aucune alliance ou pacte militaire, se sentent plutôt frustrées par le rôle de simple spectateur qu'on leur réserve. Puisque le désarmement est l'affaire de tous et pas seulement des superpuissances et des blocs militaires, nous sommes plus que jamais convaincus de la nécessité de créer les conditions favorables à l'instauration d'un désarmement complet et immédiat.

150. La création de zones de paix, analogues à celle qui est prévue pour l'océan Indien, serait à coup sûr un des moyens que nous pouvons utiliser pour atteindre nos objectifs de paix, de sécurité et de désarmement. En effet, dans le cas de l'océan Indien, la création d'une zone de paix permet la concentration des pays concernés en vue d'établir une coopération fondée sur la confiance réelle et mutuelle; la mise hors la loi de la "course à la présence" qui s'inspire en fait de la notion de sphères d'influence; l'utilisation des ressources humaines et matérielles des pays de la zone dans un but uniquement pacifique; la garantie d'une indépendance et d'une souveraineté réelles de ces pays sans risque d'ingérence directe ou indirecte.

151. Mais ici encore il y a loin de la coupe aux lèvres car les grandes puissances avancent les objections suivantes à ce projet généreux et pacifique: la zone de paix peut entraver la liberté de navigation en haute mer; ladite liberté est généralement reconnue et sera définie à la prochaine troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

152. C'est pourquoi certaines grandes puissances préconisent purement et simplement que la création des zones de paix devrait attendre la réunion de la Conférence sur le droit de la mer comme si les libertés de la haute mer étaient incompatibles dans leur exercice avec le

⁸ Accord relatif à la prévention de la guerre nucléaire, signé à Washington le 22 juin 1973.

désir de paix des peuples de la région. Comme si elles ne savaient pas surtout que les conclusions de ladite Conférence seront d'ordre juridique et économique et ne prirent point la volonté politique collective des pays riverains de l'océan Indien.

153. Pour ce qui nous concerne, nous avons annoncé ici même l'année dernière que l'émergence de Madagascar à la pleine souveraineté et à l'entière responsabilité nationale et internationale lui commande désormais de jouer pleinement le rôle qui doit être le sien dans la partie de l'océan Indien où il se trouve.

154. Comment le Gouvernement malgache a-t-il essayé de tenir ce rôle? Tout d'abord, en créant les conditions d'une véritable indépendance nationale dans tous les domaines: création d'une monnaie et d'une banque centrale indépendantes; adoption d'une politique d'ouverture tous azimuts et d'amitié omnidirectionnelle; rupture des liens d'aliénation avec l'extérieur, notamment avec l'Afrique du Sud; évacuation des bases et troupes étrangères de son territoire.

155. Ces deux derniers points méritent d'être soulignés et analysés. En effet, par le retrait des bases et troupes étrangères de son sol et par le refus du Pacte austral de défense, Madagascar a contribué de manière significative à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, position conforme au vœu des pays non alignés.

156. Le Gouvernement malgache a repris sa place sur la scène mondiale, en particulier en participant de manière plus active aux affaires internationales (OUA, pays non alignés, ONU, etc.). C'est ainsi que le Gouvernement malgache aide les mouvements de libération en Afrique et ailleurs et qu'il salue avec joie la proclamation de l'indépendance de l'ancienne colonie portugaise de Guinée-Bissau et des îles du Cap-Vert. Il estime que ce nouvel Etat a droit, juridiquement et moralement, à la reconnaissance internationale et à la participation à nos travaux, si notre organisation entend rester fidèle à ses idéaux de liberté, de progrès et de justice.

157. Le Gouvernement malgache considère que la solution du problème de Corée relève de la détermination du peuple coréen lui-même à atténuer la tension et les oppositions internes, à promouvoir la collaboration dans tous les domaines et à forger la conscience d'une destinée commune, comme le prévoient du reste les propositions du Gouvernement nord-coréen que nous appuyons fermement.

158. Le Gouvernement malgache reconnaît comme seul légitime et légal le Gouvernement royal d'union nationale du Cambodge et soutient la nécessité et l'urgence de rétablir au sein de l'Organisation des Nations Unies et de son système les droits du peuple cambodgien à être représenté par un gouvernement libéré de toute forme de dépendance et d'allégeance étrangère.

159. Le Gouvernement malgache reconnaît, avec quelque 40 Etats, que le Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet-Nam est le représentant authentique du peuple sud-vietnamien. Le Gouvernement et le peuple malgaches ne sauraient jamais oublier qu'ils doivent leur indépendance actuelle à la lutte héroïque du peuple viet-

namien, au "non" historique du peuple frère de Guinée et au courageux combat du vaillant peuple algérien.

160. Le Gouvernement malgache a suivi avec sympathie l'expérience du Gouvernement d'unité populaire du Chili. La politique de Salvador Allende était conforme aux aspirations du peuple longtemps asservi et frustré par l'alliance des réactionnaires et des monopolistes. Nous rendons hommage à Salvador Allende, à son courage, à sa vision honnête et universelle, à son universalisme dans la défense des intérêts des nations vraiment indépendantes et des peuples totalement libérés.

161. Enfin, le Gouvernement malgache fait entendre sa voix dans les instances internationales (réforme monétaire, Conseil économique et social, etc.) et en particulier dans les questions d'environnement et du droit de la mer.

162. Ainsi, nous estimons que la notion de plateau continental et la définition qu'on en a donnée ne sont valables que pour les grandes puissances. En effet, le critère d'isobathes de 200 mètres pour la délimitation du plateau continental n'est pas applicable dans de nombreux pays du tiers monde. L'hydrographie dans ces régions n'a pas été faite ou l'a été de façon plus que sommaire. D'autre part, nombreux sont les pays qui n'ont pas ou peu de plateau continental. Par exemple, à quelques milles de nos côtes on tombe souvent dans la fosse abyssale. Par conséquent, nous préférons la notion de zone économique exclusive fondée sur un critère de distance plutôt que sur un critère de profondeur.

163. En ce qui concerne la notion de mer territoriale, notre position est, là encore, dictée par notre souci de tout adapter aux réalités au lieu de subir des décisions imposées de l'extérieur. Les grandes puissances ont jadis délimité la largeur de leur mer territoriale en fonction de la portée du canon. Elles ont ainsi adopté trois milles marins, puis, on ne sait trop ni pourquoi ni comment, elles ont décidé de porter cette distance à 6, puis à 12 milles, peut-être en fonction de l'augmentation de la portée des armes. Toujours est-il qu'à l'heure des fusées et missiles balistiques intercontinentaux le critère de la portée des armes dans la délimitation des eaux territoriales n'a plus aucun sens.

164. Pour un pays pauvre, insulaire, comme le nôtre, nous avons préféré choisir un autre critère dans cette délimitation. Voulant protéger, autant que faire se peut, notre île de toute intrusion, débarquement ou invasion, nous avons choisi la notion de préavis ou, si vous préférez, de délai d'intervention de nos forces côtières ou aériennes. C'est pourquoi le Gouvernement malgache a décidé de porter la largeur des eaux territoriales malgaches à 50 milles marins à partir de la ligne de base et la zone économique exclusive à 150 milles marins à partir de la même ligne de base.

165. *O tempora, o mores!* Notre pessimisme est enfin justifié par l'organisation inique des relations économiques internationales. La libération politique de tous les continents est en voie d'achèvement. Mais cette libération politique ne serait qu'une mystification si on ne lui donnait un contenu économique.

166. Toutes les délégations rappellent ici comme un leitmotiv que l'écart grandissant entre pays nantis et pays pauvres est de nature à compromettre gravement la paix et la sécurité internationales.

167. Nous tenons à réaffirmer que le sous-développement n'est pas un retard dans le développement. Il est peu ou prou le résultat d'un processus historique, à savoir l'exploitation coloniale, puis néo-coloniale, par laquelle les pays développés vident les économies des pays pauvres périphériques de leur substance.

168. D'aucuns, par euphémisme, qualifient ce pillage colonial de "détérioration des termes de l'échange". Il reste que le pillage des ressources du tiers monde continue sous des formes de plus en plus subtiles. Voilà pourquoi ces pays dits en voie de développement sont, en réalité, en voie de sous-développement et de sous-développement perpétuel puisque les conditions qui ont créé ce sous-développement se reproduisent continuellement.

169. Une personnalité éminente a pu dire que le développement est désormais le nom de la paix.

170. Mais nous refusons catégoriquement de suivre les tenants du développement par incantation, comme s'il suffisait de parler de développement pour qu'il se produise. "Les lois désarmées", dit le cardinal de Retz, "tombent dans le mépris". Il ne suffit pas de dire le droit, il faut se donner les moyens de l'imposer. Or pour vaincre le sous-développement il faut en démonter le mécanisme et opérer ensuite une transformation drastique dans les relations entre les pays nantis et les pays pauvres, mais aussi dans les rapports sociaux à l'intérieur de nos pays.

171. Décoloniser, démocratiser et moraliser les rapports et les échanges internationaux, bien sûr; mais nous savons aussi que les Etats ne renoncent jamais de bon gré à leurs intérêts. Il nous appartient à nous, pays du tiers monde, d'obliger les pays riches à admettre nos points de vue. Et nous avons les moyens matériels d'imposer les idées qui nous semblent justes puisque nos pays recèlent sur leurs sols et dans leurs sous-sols les principales ressources naturelles de la planète, ressources indispensables à la croissance économique des pays industrialisés.

172. Nous avons la possibilité de nous organiser, d'adopter des options claires à partir de nos intérêts communs, et ce malgré nos différences de civilisation, de langue, d'idéologie, de religion ou de système politique.

173. D'ailleurs, les pays développés, eux, savent dépasser leurs divergences et n'hésitent pas à décider notre oblation aux besoins de leur stratégie.

174. Pour ce qui nous concerne, nous refusons désormais cette dichotomie, cette division manichéenne du globe en deux blocs riveaux Est-Ouest. Cela ne correspond plus à la réalité.

175. Dès l'instant où les pays développés ont un intérêt et un impératif communs — assurer leur développement économique au détriment des pays dits pauvres — le

monde se divise en deux : les exploiters impérialistes et les autres, les exploités. Mais tant que nous nous contenterons de demander, d'exhorter, de faire un appel pressant, de réclamer verbalement aux grandes puissances de faire telle ou telle chose, nous n'aboutirons à rien.

176. Aussi longtemps que les plus riches d'entre nous continueront à geler leurs avoirs à Londres, Paris, Bonn, New York, Tokyo, ces sommes mêmes que les impérialistes nous prêtent ensuite à des taux élevés ou qu'ils utilisent pour financer et armer les sionistes, alors que ces sommes peuvent hâter le développement du tiers monde; aussi longtemps que nous nous contenterons de nous gargariser de mots comme la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur destin, qui n'est que la liberté octroyée par l'impérialisme à des gouvernements dociles, contestables et contestés parce que peu représentatifs —, sans donner de contenu économique et culturel réel à cette liberté; aussi longtemps que nous, anciens peuples colonisés, continuerons à rester seulement à la remorque de l'Europe, qui en s'accrochant au Commonwealth, qui en emboitant le pas à la Communauté française ou européenne, qui en s'inféodant à des organismes régionaux dominés par telle ou telle grande puissance; aussi longtemps que nous n'aurons pas compris comme les Européens que notre force viendra de notre union organisée; aussi longtemps que nous, peuples du tiers monde, nous nous contenterons de demander aux pays nantis la stabilisation des cours des matières premières, alors même que nous avons les moyens de nous concerter pour imposer et fixer nous-mêmes les prix de vente de nos matières premières; aussi longtemps que nous ne nous entraiderons pas dans nos luttes de libération économique comme nous l'avons fait pour nos luttes de libération politique, nous, pays du tiers monde, nous resterons toujours des peuples objets car les pays nantis, les prétendues démocraties n'ont pas hésité et n'hésiteront pas devant les expéditions coloniales comme en Indochine, en Algérie, à Suez, au Mozambique, en Angola; elles n'hésiteront pas devant les agressions et l'exploitation économique, nous laissant au mieux les miettes d'une croissance sans développement.

177. En fait, la cause est entendue : le salut viendra de nous-mêmes; il nous faut d'abord compter sur nous-mêmes; il ne faut pas rejeter toute la responsabilité sur les autres; il nous faut vaincre nos propres faiblesses. C'est une question de volonté et de détermination politiques.

178. Voilà les préoccupations et les inquiétudes contenues dans notre "*O tempora, o mores*". Vous comprendrez dès lors pourquoi, Monsieur le Président, nous rendons un vibrant hommage à la compétence, à l'habileté et au dévouement de votre prédécesseur, M. Stanisław Trepczyński, citoyen d'un pays qui a particulièrement souffert de la guerre, du racisme et de la folie des hommes, car il a su conduire les débats de la vingt-septième session avec une rare maîtrise.

179. Il sied qu'à l'égard du Secrétaire général et de tous ses collaborateurs nous formions le souhait qu'ils continuent à servir avec dévouement les nobles causes de notre organisation qui, selon les termes mêmes du Secrétaire général, doit être "un instrument sûr d'ordre et de

coopération mondiaux, accepté et respecté par tous les gouvernements" [A/9001/Add.1, p. 4].

180. Mais nous sommes surtout heureux, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre brillante élection à la tête de cette vingt-huitième session de notre assemblée générale. Qu'après la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à Alger, le représentant de l'Equateur, pays en voie de développement, soit élu à la présidence de nos travaux, que ce président soit vous-même, Monsieur Benites, avec l'expérience des affaires internationales, les aptitudes, l'objectivité et l'honnêteté que nous vous connaissons tous, voilà qui, pour nous, petits pays, est plein de signification. Nous y voyons une garantie: la garantie que les problèmes des pays en voie de développement, les laissés pour compte de l'humanité, seront examinés avec toute l'attention qu'ils méritent puisqu'ils représentent la grande majorité de notre planète.

181. C'est vous dire combien nous sommes heureux de vous offrir notre sincère collaboration pour que les travaux de notre session puissent aboutir non pas à quelques résolutions de plus, mais à des résultats concrets et significatifs pour que le monde puisse voir un jour la victoire de la sagesse sur la folie des hommes.

182. M. THORN (Luxembourg): Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation luxembourgeoise pour votre accession à la présidence de notre assemblée. Chacun ici sait combien grandes sont votre expérience et votre autorité. Ces deux qualités nous seront certes nécessaires pour mener à bien les débats difficiles sur les nombreuses questions importantes soumises à notre examen au cours de la présente session.

183. Conformément à une tradition bien établie, le Secrétaire général, M. Waldheim, nous a beaucoup facilité la tâche par la présentation de son rapport [A/9001 et Add.1] à la fois clair, objectif et, disons, réaliste.

184. Je voudrais me joindre aux nombreux orateurs qui m'ont précédé pour saluer l'accession à l'Organisation des Nations Unies des deux Etats allemands ainsi que des Bahamas. Cela conduit notre organisation à accomplir un grand pas de plus vers la situation idéale, qui est la participation de toutes les nations de la Terre. Nous nous réjouissons tout particulièrement de voir entrer dans l'Organisation mondiale la République fédérale d'Allemagne, pays voisin et ami avec lequel nous entretenons de nombreux liens étroits ainsi qu'une coopération franche et fructueuse dans la cadre de nombreuses organisations internationales, et tout particulièrement dans le cadre des communautés européennes. J'exprime la conviction que l'arrivée parmi nous des nouveaux Membres représente un renforcement appréciable des Nations Unies et j'espère que les très rares pays qui n'ont pas encore pu rejoindre l'ONU pourront le faire dans un avenir rapproché.

185. Si l'on passe en revue la situation internationale actuelle, on pourrait, à première vue, en tirer certains motifs de satisfaction. N'est-il pas vrai que pour le moment il n'existe aucun foyer majeur de guerre entraî-

nant la perte de nombreuses vies humaines dans des combats meurtriers? J'estime qu'il s'agit là d'une situation de fait méritant en effet d'être relevée; et c'est à bon escient que sir Alec Douglas-Home, citant le Secrétaire général, considère que nous pouvons concevoir quelque optimisme modéré du fait que les Nations Unies ont contribué au cours des dernières années à désamorcer certains conflits [2128^e séance, par. 122]. Grâce au savoir-faire d'hommes d'Etat avisés, des compromis satisfaisants ont pu être réalisés récemment, qui ont amené une forte réduction des hostilités en Indochine. J'espère également que les récents accords conclus entre l'Inde et le Pakistan permettront un règlement définitif des quelques difficultés qui subsistent encore dans ce sous-continent.

186. Malheureusement, le monde n'est pas à l'abri de nouveaux foyers de violence et d'illégalité.

187. C'est avec les plus profonds sentiments de tristesse et de regret que nous avons ainsi appris la mort tragique du président Allende et le renversement par la force d'un régime démocratiquement élu quels qu'aient été, par ailleurs, ses mérites ou ses carences. Pour le peuple chilien et dans l'intérêt de toutes les nations ici rassemblées, je souhaite, bien sûr, que les libertés démocratiques soient promptement rétablies, et nous demandons avant tout — et cela avec force — qu'on garantisse là comme partout ailleurs dans le monde le respect des droits de l'homme, de tous les hommes quelles que soient leurs opinions politiques.

188. Pour ce qui est du continent européen, la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe vient de s'ouvrir à Genève, et les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale vont bientôt entrer dans un stade actif.

189. Un continent qui, pendant de longues décennies, a été troublé pourra ainsi faire de nouveaux progrès sur la voie de la coopération entre pays à régimes sociaux différents, sur la voie d'une meilleure compréhension mutuelle et, donc, d'une sécurité toujours accrue. J'exprime l'espoir et la profonde conviction que les négociations en cours serviront non seulement les échanges dans le domaine matériel, mais aussi et même surtout une meilleure information réciproque et un plus libre échange des hommes et des idées, ainsi que le plein respect des droits de l'homme et des libertés intellectuelles. Avec mon collègue M. Van Der Stoel, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, je souligne qu'en disant cela notre souci n'est pas d'intervenir dans les affaires intérieures de certains Etats, mais plutôt de leur adresser un appel pour qu'ils prouvent par des faits tangibles que la détente et le rapprochement entre les peuples sont bien plus qu'un vague slogan, mais qu'ils sont devenus une réalité de tous les jours.

190. Quant au Moyen-Orient, aucun progrès n'est à signaler depuis bien longtemps. Alors que le monde connaît partout une certaine détente, que des pays aux idéologies pourtant si éloignées sont en train d'établir des relations que l'on pouvait difficilement imaginer il y a seulement quelques années, cette région se trouve encore dans une situation qui n'est ni la guerre ni la paix, et qui peut, à tout moment, dégénérer en un nouvel affronte-

ment. Cette situation — il faut hélas! le répéter — est contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte, aux règles du droit international, aux résolutions des Nations Unies, ainsi qu'à l'intérêt même des parties et de tous les pays de la région.

191. La nécessité d'un règlement est manifeste. Les principes sur lesquels celui-ci devrait se fonder sont énoncés dans la Charte ainsi que dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Je n'ai pas besoin de réaffirmer l'importance de ce texte, qui présente le double avantage d'avoir été adopté à l'unanimité et de préciser les obligations respectives des parties. En outre, il a acquis une valeur particulière du fait qu'il a été accepté par trois des parties en cause, à savoir l'Égypte, la Jordanie et Israël.

192. La disposition sur le retrait des territoires occupés par Israël doit cependant être lue en conjonction avec le droit d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Ces deux éléments ne peuvent être considérés chacun comme un préalable l'un par rapport à l'autre, car cela conduirait à ne jamais rien pouvoir changer à la situation. Seules les parties en cause, que ce soit maintenant par des contacts directs ou par des contacts indirects, qu'on appelle cela négociations de préférence à sondages ou travaux préparatoires, peuvent déterminer d'un commun accord quelles seront, en fin de compte, les frontières sûres et reconnues et, par voie de reflet, quelles seront les rectifications dites mineures qu'il faut apporter à ces mêmes frontières.

193. Permettez-moi donc de regretter sincèrement que de telles négociations n'aient pas encore été possibles jusqu'à présent, et de regretter également qu'Israël soit en train, dans certaines parties des territoires occupés, de créer des faits accomplis qui risquent de préjuger de l'objet même de la négociation.

194. Il est vrai naturellement aussi, et l'expérience l'a prouvé à maintes reprises antérieurement, qu'il est difficile de maintenir pour une longue durée un statut de stricte occupation. Cela n'est une accusation contre aucune des parties, ni d'ailleurs une excuse, mais la constatation pure et simple du fait regrettable que plus le temps passe, plus la recherche d'une solution devient difficile. Laissez-moi vous dire, contrairement à certains autres orateurs, ma conviction que le temps, dans ce cas-ci, ne travaille pour personne, mais contre tous, et mon espoir que tous les pays concernés s'en rendent compte et agiront en conséquence avant qu'il ne soit trop tard.

195. Depuis cinq ans à cette tribune j'ai attiré votre attention sur ce qu'il ne fallait en aucun cas sous-estimer l'importance du phénomène palestinien dans le cadre du conflit du Moyen-Orient. Les actes de terrorisme inexcusables et le chantage politique exercés à travers des victimes innocentes devraient enfin prouver aux plus récalcitrants qu'aucun règlement définitif ne saurait intervenir s'ils ignorent cette question brûlante.

196. J'en arrive à la question du colonialisme et des phénomènes qui s'y rapportent. Bien qu'à cet égard la situation se soit grandement améliorée au cours des

années, il n'en reste pas moins que des millions d'êtres humains sont encore privés de leurs droits fondamentaux à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

197. Nonobstant les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, il faut malheureusement constater que le colonialisme, la discrimination raciale et l'*apartheid* continuent de régner spécialement en Afrique australe.

198. Permettez-moi de rendre parfaitement claire la position de mon gouvernement à cet égard : nous sommes fermement opposés à toute politique qu'un examen objectif des faits nous permet de considérer comme colonialiste ou de discrimination raciale, et nous réprouvons l'action des gouvernements qui s'y livrent. Mon gouvernement ne donne aucune aide, ni bien entendu militaire ni économique, à de tels gouvernements et respecte pleinement les décisions obligatoires du Conseil de sécurité à leur égard. Nous ne pensons cependant pas que l'exclusion des gouvernements colonialistes d'organisations internationales, ni même la rupture de relations diplomatiques, constituent les moyens les plus efficaces de les faire changer de politique.

199. J'aimerais ajouter ici que je regrette profondément une certaine confusion qui semble s'être créée dans cette enceinte entre la notion de lutte contre le terrorisme et celle d'opposition aux mouvements de libération coloniale ou nationale. La légitimité des objectifs de ces derniers ne peut que souffrir de cette confusion.

200. Il faut, nous en sommes persuadés, condamner sans réserve toute activité terroriste qui met en danger la vie de personnes innocentes. La prise d'otages, le détournement d'avions et le chantage qui s'ensuit sont des crimes particulièrement répugnants qui ne sauraient être justifiés ni excusés par aucun motif et dans aucune circonstance. Il est vraiment déplorable qu'une conjonction de motifs politiques, valables certes, mais néanmoins secondaires par rapport à l'objectif poursuivi, ait empêché la conférence qui vient de se tenir à Rome de prendre une décision concrète. Il serait vraiment nécessaire que cette assemblée adopte des mesures rapides et efficaces à cet égard, et que les plus hautes instances politiques du monde réaffirment ainsi le grand principe moral qui veut que la fin ne justifie pas les moyens.

201. J'aborde maintenant une autre question importante, qui a trait à la croissance économique et aux améliorations sociales dans le monde en vue de réaliser une distribution plus équitable des richesses parmi tous les peuples. Trois années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], et des doutes sont apparus au sujet de la possibilité d'en réaliser les objectifs eu égard à l'absence de fonds suffisants. Ceci ne signifie toutefois pas qu'il faille désormais l'abandonner et perdre confiance dans les résultats escomptés de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. En effet, la Stratégie était conçue dès le début comme un instrument dynamique qui devait être adapté aux circonstances forcément changeantes. Il en résulte que son contenu pourra être élargi pour

tenir compte de certains éléments nouveaux, alors que la philosophie générale et les objectifs de base pourront, eux, être maintenus.

202. Ainsi, l'interdépendance des problèmes monétaires et de ceux posés par le développement économique et la structure du commerce international a été mise en lumière. Un autre élément capital est la pauvreté des masses dans les pays en voie de développement, avec tous les fléaux que cela comporte, tels le sous-emploi, la malnutrition, le manque d'habitations décentes, le manque d'instruction et les inégalités criantes du niveau de vie. Il est urgent de trouver des solutions valables à cet ensemble de problèmes complexes. Pour y arriver, il faut remplacer l'ancienne approche statistique consistant à mesurer la croissance économique par tête d'habitant par un concept nouveau qui place le bien-être humain sous tous ses aspects au centre de la politique de développement.

203. Je voudrais mentionner également le problème que pose dans le monde entier un approvisionnement suffisant en denrées alimentaires et la nécessité d'un effort international accru pour contenir l'expansion des zones désertiques et pour améliorer la productivité des terres arides. La sécheresse tragique qui a dévasté plusieurs pays de la région soudano-sahélienne dans l'ouest et le centre de l'Afrique a subitement porté ces deux problèmes à l'attention du monde. Des secours très importants ont été fournis à la suite de cette catastrophe, à la fois sur une base bilatérale et par l'intermédiaire du dispositif mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Toutefois, comme il est possible que la sécheresse persiste dans la région, une assistance extérieure restera indispensable. Pour qu'elle soit efficace, il est essentiel que la communauté internationale, que les organismes des Nations Unies en particulier, s'attaquent à ces problèmes d'une façon bien coordonnée.

204. Je suis d'avis que la proposition, faite à la 2124^e séance [par. 71] par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, d'organiser, l'année prochaine, une conférence mondiale de l'alimentation, est judicieuse et qu'il importe d'en commencer tout de suite la préparation.

205. Je suis heureux de relever, dans ce contexte général, que mon gouvernement vient de décider d'augmenter sensiblement, dans la limite de ses moyens, l'aide en faveur des pays en voie de développement, et cela dès le budget de 1974.

206. Quant au problème de l'évolution démographique dans le monde, il est encourageant de noter que le Fonds spécial des Nations Unies a pu augmenter ses activités. Il faut espérer que la Conférence mondiale de la population, qui se tiendra à Bucarest en 1974, permettra d'approfondir les idées concernant tous les aspects de ce problème délicat.

207. Dans le monde entier, on s'efforce de traduire en programmes concrets les résultats obtenus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972. Nous savons que nos ressources naturelles ne sont pas illimitées et que la poursuite acharnée de la croissance à tout prix peut avoir de très

graves conséquences à long terme. En demandant aux nations de protéger et d'embellir l'héritage commun, notre but doit être de rechercher une croissance véritable tout en protégeant l'élément humain. Il est donc urgent de trouver les moyens de concilier les intérêts légitimes immédiats de l'humanité et la protection des intérêts des générations futures.

208. Ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies et les organisations internationales qui lui sont affiliées ont assumé des tâches nouvelles que les rédacteurs de la Charte de San Francisco n'ont pu prévoir. De fait, la structure de l'Organisation et la coordination entre les différents organes créés sont devenues de plus en plus compliquées. Il conviendrait donc de réexaminer cette évolution dans son ensemble en vue d'apporter les aménagements nécessaires tout en maintenant le rôle central et de coordination que la Charte confère au Conseil économique et social.

209. J'ai brièvement essayé d'exposer comment mon pays voit certains grands problèmes qui sont actuellement posés aux Nations Unies. La réalisation d'une meilleure communauté mondiale est une tâche bien difficile qui exige la pleine collaboration de tous nos pays. Puisse les efforts de la présente session, sous la direction de son président, nous rapprocher de ce noble but.

210. M. VIGNES (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, l'élection unanime qui vous a élevé à la présidence de cette session de l'Assemblée générale témoigne de la reconnaissance de vos qualités de diplomate, de votre compétence en matière de questions internationales, de votre zèle et de l'intérêt que vous avez invariablement porté dans vos interventions aux problèmes complexes qui relèvent de notre organisation. Je souhaite donc que mes premières paroles devant cette assemblée aillent plus loin que ne l'impose la courtoisie habituelle et qu'elles soient l'hommage de ma délégation à celui qui, depuis tant d'années, honore ici sa patrie, l'Amérique latine et les Nations Unies.

211. Mais encore, cette élection nous est une source toute personnelle de satisfaction car nous savons quelle est la grande affection que l'ambassadeur Benites, homme du Pacifique, éprouve pour la terre du Rio de la Plata, où il a travaillé pendant longtemps, y laissant le souvenir ineffaçable de son amitié et de son brillant travail. Je formule des vœux très fervents pour que le succès continue de vous accompagner dans les responsabilités délicates qui viennent de vous être confiées et j'ai le plaisir de vous assurer du plein concours de notre délégation dans l'exercice de vos fonctions si importantes.

212. Je suis chargé de représenter un gouvernement né de la volonté d'un peuple qui, à une majorité écrasante, vient de faire siens les drapeaux de la justice sociale, de l'indépendance économique et de la souveraineté politique. Cette ferme décision implique l'engagement irréversible d'éliminer à jamais les systèmes sociopolitiques de la dépendance.

213. Mon pays vit une époque historique sans précédent, dont le point de départ est l'union de tous les Argentins sous la bannière de la libération nationale.

Grâce à l'exercice effectif de la démocratie représentative, le Gouvernement et le peuple argentins commencent, plus unis que jamais, à parcourir un chemin qui doit les conduire à l'instauration d'un ordre social permettant à l'homme de se réaliser dans la plénitude, protégé par la loi de toute forme d'exploitation. Ses droits et aspirations à une vie heureuse se confondront ainsi avec les intérêts suprêmes de la communauté.

214. Tous ont un rôle à jouer dans cette entreprise, depuis ceux qui, résolument, ont embrassé la cause du "*justicialismo*" jusqu'à ceux qui militent au sein d'autres tendances, mais qui, dans une atmosphère de paix et de légalité, sont disposés à participer à un effort commun.

215. L'Argentine sait fort bien que le respect de la pluralité des idées et de la volonté populaire sont les conditions indispensables à l'édification d'une communauté organisée, établie sur des bases solides et durables.

216. C'est dans cet esprit que mon gouvernement a décidé d'opérer une révolution dans la paix qui transformera profondément la société argentine, afin de répondre aux aspirations de justice et de libération de notre peuple.

217. Cette nouvelle orientation que le Gouvernement argentin a donnée à son action intérieure se reflète aussi dans nos relations internationales dont elle est l'essence même.

218. Pour mon gouvernement, l'objet primordial de notre politique étrangère est l'Amérique latine. Nous sommes persuadés qu'il deviendra indispensable d'unir nos forces et nos ressources pour pouvoir faire face aux difficultés qui guettent tous ceux qui cherchent à assurer leur indépendance d'action dans un monde aux prises avec de nouvelles menaces impérialistes. Cette conjonction d'efforts doit logiquement commencer par ceux qui présentent les affinités les plus marquées. Les pays latino-américains, en dépit de leur forte personnalité nationale, possèdent un dénominateur commun très réel et très élevé.

219. Depuis l'aube de l'émancipation, nous avons été divisés par divers intérêts étrangers dont le but était de s'approvisionner facilement en matières premières essentielles au progrès des sociétés plus avancées, et je constate avec inquiétude, ici, que cet esprit de lucre est toujours présent et que certains centres de puissance, gouvernements ou sociétés multinationales, continuent à avoir des visées sur cette vaste zone que constituent nos pays.

220. Aujourd'hui plus que jamais, l'union est un impératif catégorique. Nous devons constamment agir en n'ayant qu'une seule pensée: l'Amérique latine, une et indissoluble. Nous savons que cela ne se réalisera pas du jour au lendemain, mais nous savons aussi que si telle n'est pas notre consigne alors le résultat sera une plus grande désintégration et, partant, une faiblesse qui nous rendra incapables de nous défendre contre toute forme d'ambition encouragée par des puissances étrangères.

221. Chacun dans cette entreprise a un rôle égal à jouer. C'est justement en Amérique latine que la formule juridique de l'égalité souveraine des États a pris toute

sa valeur, principe qui malheureusement et à maintes reprises a été asservi. Aujourd'hui nous pouvons, nous fondant sur une maturité réfléchie, réaffirmer que tous les États d'Amérique latine se doivent de participer à la cause commune sur un plan d'égalité rigoureuse.

222. Nous connaissons des pénuries identiques, nous partageons les mêmes aspirations. Les obstacles qui empêchent notre progrès ne sont pas non plus différents. Nous sommes tous les acteurs d'un même drame: vivre avec des besoins pressants et non satisfaits sur un continent immensément riche. Il est donc difficile d'imaginer des solutions individuelles à moins que nous ne soyons prêts à nous contenter de simples palliatifs. Aux problèmes que nous avons en commun, les solutions doivent être générales et solidaires, s'inscrivant dans une optique de justice sociale internationale qui est celle à laquelle aspirent tous les peuples réunis ici.

223. Un pays peut éventuellement parvenir à amorcer un début de libération, mais il ne pourra jamais parvenir à la consolider s'il reste en marge des autres. Voilà pourquoi nous concevons cette entreprise libératrice de l'Amérique latine comme une action fraternelle de tous, dans l'intérêt de tous.

224. Aucune barrière idéologique ne doit l'emporter sur des motifs inspirés par nos particularismes nationaux. Nous ne pourrions jouer notre rôle dans les affaires mondiales que par l'union et l'entente pluraliste.

225. Nous allons vers un système international à caractéristiques continentales. Cela est indéniable, et nous nous devons de nous acquitter de nos responsabilités avec foi et optimisme en rassemblant toutes nos énergies, toutes les réserves du peuple latino-américain, afin qu'ensemble nous nous rapprochions de la destinée à laquelle nous vouent notre origine commune et les impératifs inéluctables de l'histoire. Sur ces bases, nous sommes prêts à coopérer avec quiconque comprendra nos desirs et nos aspirations, avec quiconque souhaite apporter sa contribution ouverte et sincère à l'édification d'un continent qui, politiquement, économiquement et socialement, soit juste.

M. Fack (Pays-Bas), vice-président, prend la présidence.

226. Nos inquiétudes à l'égard de l'avenir de l'Amérique latine s'inscrivent et se complètent dans le cadre plus large du tiers monde.

227. Nous sommes fermement convaincus que les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont à faire face essentiellement aux mêmes problèmes que nous.

228. Nations riches ou nations pauvres, pays développés ou pays en voie de développement, pays avancés ou pays en retard, nantis ou déshérités, voilà autant d'expressions synonymes qui ne servent qu'à masquer une seule réalité brutale et dramatique: domination et dépendance.

229. Pour rompre avec cette dialectique et aboutir à l'établissement de conditions plus justes et plus égalitaires, le tiers monde dispose d'une arme efficace: la

solidarité. Numériquement parlant, nous sommes nombreux. Nous sommes animés par des principes qui nous confèrent une force morale indéniable. Il nous faut donc suppléer à notre absence de pouvoirs individuels par la vigueur que donne l'union.

230. Cet effort a déjà commencé. Il nous faut maintenant le prolonger, le consolider dans tous les domaines. La lutte n'est pas facile et ne le sera pas. Des intérêts puissants continueront à fomentier les dissensions stériles et à créer des antagonismes artificiels.

231. Il serait paradoxal que nos pays ne fassent pas preuve de solidarité au moment même où les grandes puissances scellent des accords pour protéger leurs privilèges.

232. Penser exclusivement à nos intérêts individuels serait faire le jeu de ceux qui s'opposent à notre progrès et, pire encore, ce serait conspirer contre l'intérêt commun. Or c'est dans la souveraineté que réside notre seule garantie de survie en tant qu'États véritablement indépendants.

233. Les mutations profondes qui se produisent dans les structures politiques, économiques et sociales des peuples marquent le début d'une nouvelle étape dans l'évolution de l'humanité.

234. Pour être en accord avec ce phénomène, qui modifie jusque dans ses fondements mêmes le concept de vie moderne, nous nous devons d'employer toutes nos énergies à créer le type de société requis par nos particularismes nationaux, régionaux et culturels, en rejetant les modèles étrangers que l'on veut nous imposer et qui ne sont que de nouvelles tentatives faites par certaines puissances pour atteindre leurs objectifs de domination économique et idéologique.

235. Cette situation a été prévue par le chef du "*justicialismo*", le général de division Juan Perón, lorsque, devant de trente années la réalité actuelle, il énonçait la doctrine humaniste et révolutionnaire de la "Troisième force", qui indiquait quelle orientation devait être donnée à l'organisation de la communauté argentine et qui, de plus, dans le domaine international, représentait le premier effort fait pour faire front aux impérialistes de droite et de gauche.

236. Aujourd'hui, les nations qui partagent cette optique sont heureusement nombreuses. J'en veux pour preuve manifeste la réunion historique qui s'est tenue récemment à Alger, la quatrième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés, où ces pays ont confirmé leur volonté inébranlable de poursuivre ce mouvement en le renforçant et en s'inspirant de principes analogues à ceux qui guident la Troisième force.

237. Le Gouvernement argentin n'a pas voulu rester étranger à cet effort, qui représente l'une des entreprises communes de libération, de coopération et de solidarité des plus marquantes de notre siècle. Voilà pourquoi la République argentine est devenue membre à part entière du mouvement des pays non alignés, et elle s'est engagée à

ne ménager aucun effort pour contribuer au triomphe de ses objectifs.

238. L'occasion nous est particulièrement propice pour, une fois encore, dire notre gratitude pour l'accueil chaleureux réservé à la délégation argentine lorsqu'elle s'est jointe au mouvement et pour les nombreux témoignages d'amitié dont nous avons été l'objet. Nous tenons également à faire état de notre reconnaissance pour la compréhension et le soutien unanime qui ont été accordés aux différentes questions qui ont été soumises par notre pays à cette grande assemblée.

239. Dans le domaine des ressources naturelles partagées et du milieu humain, question à laquelle mon pays accorde une importance toute particulière, cet appui a revêtu une signification toute spéciale. Animée par les nobles objectifs de la solidarité et de la coopération, la Conférence, tout en réaffirmant les principes de la souveraineté sur les ressources naturelles des États, a reconnu le principe de la solidarité et de la coordination de l'action commune sur l'exploitation et l'utilisation des ressources naturelles partagées par deux ou plusieurs États. C'est ainsi que la Déclaration d'Alger [voir A/9330] a énoncé le principe qui stipule que la coopération entre les pays intéressés à l'exploitation des mêmes ressources doit se faire sur la base d'un système d'informations et de consultations préalables dans le cadre des relations qui existent normalement entre les États.

240. L'esprit qui a régné à Alger a permis également de consacrer les droits de l'État riverain sur l'exploitation des ressources naturelles de ses mers et la protection d'autres intérêts connexes jusqu'à la limite de 200 milles. Pour la première fois, un groupe majoritaire dans la communauté internationale proclame ce principe d'accord important qui est à son tour complété par un autre élément, à savoir que l'on reconnaît la nécessité de légiférer sur le régime du plateau continental au-delà des 200 milles marins conformément au droit international en vigueur.

241. En Algérie, l'Argentine s'est sentie en famille. Qui plus est, elle a senti qu'on la comprenait et, à son tour, elle a eu l'impression de comprendre et d'interpréter, dans toute leur multiplicité, les aspirations des autres États non alignés. Mais, par-dessus tout, elle a senti qu'elle participait à un courant uni visant à modifier le destin du monde.

242. En concluant cette évocation plaisante, je tiens publiquement à donner le témoignage de notre reconnaissance au peuple et au Gouvernement algériens pour la généreuse hospitalité qu'ils nous ont accordée et pour les efforts qu'ils ont faits afin d'assurer le succès de cette conférence si importante.

243. Le monde bipolaire, qui était la caractéristique essentielle de ces dernières décennies, a touché à son terme avec l'apparition de nouveaux centres de puissance en Europe et en Asie. Les accords récemment intervenus entre les grandes puissances sont un autre facteur positif qui, dans une grande mesure, a aidé à assainir l'atmosphère internationale. Nous avons été les premiers à nous féliciter de ces événements qui ont mis fin, une fois

pour toutes, à la guerre froide, lourde de menaces pour l'humanité. Ils marquent l'aube d'une nouvelle époque constructive dans l'intérêt des peuples. Le rapprochement et la coopération entre ceux qui, hier encore, semblaient être des ennemis irréconciliables sont, sans aucun doute, une condition indispensable à la réduction des tensions dans le monde.

244. Néanmoins, si l'on veut que ce climat de paix soit durable et que chacun puisse en bénéficier, il faut que ce rapprochement ne se fasse pas aux dépens des autres pays ou pour ainsi dire derrière leur dos. La conscience universelle ne saurait aujourd'hui tolérer que sous le semblant d'une saine politique de détente, les puissants ne soient, en fait, qu'en train de mettre à jour une nouvelle version de Yalta, en d'autres termes, qu'ils procèdent à une nouvelle répartition de zones d'influence pour y exercer leurs hégémonies respectives.

245. Le tiers monde ne peut rester à l'écart des décisions que prennent les grandes puissances, et dont les résultats, directement ou indirectement, les affecteront. Pour dissiper les inquiétudes qu'éprouvent de nombreux gouvernements et répondre aux questions qu'ils se posent, il est indispensable de leur accorder la participation qui doit être la leur dans la recherche des solutions de ces différents problèmes.

246. Le cadre dans lequel doit s'établir cette participation ne saurait être autre que celui que nous offre l'Organisation des Nations Unies, mais une organisation renforcée, revitalisée pour satisfaire dûment aux exigences de ses nobles objectifs. Il est une vérité incontestable, c'est que l'entité créée en 1945 ne répond plus aux impératifs de l'époque et cela ressort clairement de l'excellente introduction au rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Il ressort également de ce document remarquable que notre organisation est susceptible d'être perfectionnée à maints égards et que cela doit être fait si l'on veut qu'elle réalise des "possibilités sans égales dans l'histoire des institutions humaines" [A/9001/Add.1, p. 1].

247. Pour notre part, nous estimons qu'à court terme il faudra y apporter certaines réformes afin d'établir une véritable démocratisation plus conforme à son caractère universel croissant. Il convient principalement, entre autres, d'éliminer les privilèges que se sont octroyés à San Francisco les cinq grandes puissances.

248. Notre désir de démocratiser et de mettre à jour l'Organisation prend un caractère encore plus actuel au moment où se joignent à nous la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, fait significatif qui procure une grande satisfaction à ceux d'entre nous qui ont toujours œuvré pour l'universalisation des Nations Unies.*

249. Nous souhaitons une cordiale bienvenue aux deux représentants du peuple allemand, auquel nous unit une longue et solide tradition d'amitié. Nous tenons également à saluer la présence parmi nous des Bahamas, jeune Etat indépendant qui vient se joindre au groupe des nations latino-américaines.

250. Nous avons dit que nous entamions, dans les relations internationales, une étape placée sous le signe de

la coopération et de l'entente. Nous nous félicitons du climat favorable ainsi créé et nous souhaiterions qu'il règne dans tous les coins de la terre. Néanmoins, nous craignons que la persistance de certaines sources de conflits ne vienne compromettre une perspective aussi prometteuse.

251. En premier lieu, notre souci découle des situations anachroniques coloniales qui persistent toujours et qui troublent la paix internationale. La situation est particulièrement grave sur le continent africain qui, dans certaines de ses régions, connaît encore l'oppression colonialiste la plus exacerbée. L'éradication du colonialisme — pour reprendre les termes de M. Waldheim — est "d'une lenteur désolante" [ibid., p. 8].

252. Dans les territoires soumis à la domination portugaise, l'obstination de la puissance coloniale a créé un théâtre de luttes sanglantes dues, depuis longtemps, à l'attitude irréductible de ceux qui devaient et doivent permettre à ces peuples de réaliser leur destin d'indépendance et d'intégration souveraines dans la communauté des nations.

253. Le même processus se manifeste en Rhodésie du Sud et en Namibie où les minorités refusent d'accorder aux peuples asservis leurs droits légitimes.

254. A une époque où l'humanité se caractérise par un esprit de libération, il nous appartient de garantir aux peuples de ces territoires l'exercice inconditionnel de leurs droits à l'autodétermination afin de mettre fin à une situation cruellement anachronique dont la perpétuation, contraire au sens de l'histoire, porte atteinte à l'essence même de tout être humain.

255. Les pratiques de l'*apartheid* en Afrique australe constituent l'une de expressions les plus condamnables du colonialisme, à savoir celle d'un racisme inhumain et périmé, auquel on a donné rang d'institution. Ainsi, le Gouvernement d'Afrique du Sud foule aux pieds les droits de l'homme les plus élémentaires que cette organisation mondiale de nations a consacrés dès le moment de sa création.

256. La doctrine du "*justicialismo*" de mon gouvernement, qui traduit l'esprit même de la communauté argentine, rejette catégoriquement tout type de discrimination, qui, bien que toujours inacceptable, devient inimaginable lorsqu'il est érigé en politique officielle d'un Etat au détriment de la majorité de la population.

257. Le Gouvernement argentin se solidarise avec les millions d'êtres humains victimes de l'*apartheid* et avec ceux qui luttent pour l'éliminer, et il donnera à toute instance appropriée le témoignage de sa volonté de coopérer activement à l'effort fait par la communauté internationale en vue de mettre fin à cette situation.

258. Toutes les situations coloniales qui existent encore aujourd'hui et qui viennent assombrir les relations entre les Etats sont pour nous source de préoccupations. Dans ce domaine, il est une question qui retient au premier chef l'attention de la République argentine, à savoir celle des îles Malouines.

259. Dans la note que le Gouvernement argentin a adressée au Secrétaire général le 15 août 1973 [*A/9121 et Corr.1*], nous avons exposé la situation actuelle de ce problème et l'impasse dans laquelle se trouvaient, à la suite de l'attitude adoptée par le Gouvernement britannique, les négociations recommandées par la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et qui devaient se dérouler entre la République argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, afin de trouver une solution au litige de souveraineté existant entre les deux pays à propos de ces îles. Ces négociations, que nous avons toujours été prêts à reprendre, doivent tenir compte de la nature particulière du problème et de ses caractéristiques propres, qui ne permet qu'on lui applique ni généralisations ni analogies.

260. Lorsqu'un pays se trouve démembré dans son intégrité territoriale par un acte de pure agression et de nature typiquement impérialiste, lorsque d'abord les autorités de ce territoire et ensuite la population de ce territoire se voient déplacées sans que cette usurpation ait à aucun moment été acceptée par l'Etat auquel appartient le territoire, il devient alors impossible d'admettre que puisse subsister, à l'ère même de l'existence de l'Organisation, un relent de la politique de puissance du *xx*^e siècle dont le cas des îles Malouines est un exemple typique.

261. Il n'échappe à personne qu'une méthode de prétendue consolidation de l'agression coloniale consiste à déplacer les populations autochtones et à les remplacer par d'autres qui sont imposées par la puissance impérialiste. La tragique expérience et la situation actuelle qui règne en Afrique australe et au Moyen-Orient sont des exemples actuels de cette pratique condamnable.

262. Il semble paradoxal que le Gouvernement du Royaume-Uni, après avoir adopté une attitude critique à l'endroit de la résolution 1514 (XV), qui est le couronnement du processus de liquidation du colonialisme, veuille l'invoquer aujourd'hui intentionnellement et fragmentairement dans le simple but de sceller l'un des nombreux épisodes d'expansion coloniale menés par ce pays.

263. En dépit des écueils que le Royaume-Uni entend placer sur la voie de la décolonisation des îles Malouines, notre position à l'égard de la population de ces îles n'a pas changé et continuera à être conforme aux dispositions des résolutions des Nations Unies. Les intérêts des personnes qui habitent actuellement dans les îles seront pris en considération, conformément à l'esprit et à la lettre de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et de la résolution adoptée le 21 août 1973 par le Comité spécial chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*voir A/9023/Rev.1, chap. XXVII, sect. B*]. Le Gouvernement argentin a déjà donné des preuves concrètes de cette attitude en adoptant diverses mesures pour faciliter les communications et le bien-être des habitants des îles et il tient une fois encore à faire état de sa volonté de garantir pleinement et de façon appropriée les intérêts de ces habitants lorsque les îles seront réintégrées au patrimoine national.

264. Mon pays a toujours été et est toujours partisan de la négociation avec la puissance d'occupation mais

nous tenons à faire remarquer que cette procédure ne saurait se prolonger indéfiniment, en servant simplement à assurer le maintien de la situation actuelle. Si l'attitude négative du Royaume-Uni nous mène à une impasse, le Gouvernement argentin se verra dans l'obligation de réexaminer à fond la politique qu'il a suivie jusqu'à présent, politique fondée sur la bonne foi et le respect des principes de la Charte et des résolutions de notre organisation. En présence d'une telle situation, c'est aux Nations Unies que reviendra la responsabilité de déterminer dans quelle mesure les objectifs de la résolution 2065 (XX) n'ont pas été atteints, faute d'une intention réelle de négocier de la part d'une des deux parties.

265. Il est de mon devoir d'affirmer une fois encore que le Gouvernement et le peuple argentins, plus unis qu'ils n'ont jamais été, ne céderont pas dans leurs efforts résolus en vue de récupérer une partie de leur territoire national, arrachée par la force par le Royaume-Uni par un acte impérialiste que l'histoire a condamné et dont la persistance, en cette période du *xx*^e siècle, alors que le processus de décolonisation agonise, est inexplicable et indéfendable. Mettre fin à cet anachronisme intolérable est une nécessité que l'on ne saurait remettre et on ne pourra y répondre vraiment qu'en rendant purement et simplement ce territoire au pays duquel il a été arraché et dont il est et sera toujours une partie indivisible.

266. Il est un autre élément qui nous préoccupe : c'est la prolongation de la crise du Moyen-Orient qui continue à être la plus grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

267. Nous estimons qu'il est indispensable que, dans les mois qui viennent, et à la suite de la visite effectuée par le Secrétaire général dans les pays de cette région, les efforts destinés à résoudre cette question délicate soient intensifiés par tous les moyens. Nous avons réaffirmé à maintes occasions que le temps, dans ce cas, ne travaille pas en faveur d'un règlement pacifique.

268. Bien au contraire, le désenchantement qu'entraîne l'absence d'une solution à ce conflit peut, à tout moment, être le détonateur qui fera éclater un autre conflit armé.

269. Nous avons dit et redit que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité offre la meilleure possibilité d'une solution honorable pour les deux parties. Nous en sommes encore convaincus. Toutefois, en toute franchise et impartialité, nous pensons qu'Israël devrait comprendre que l'équilibre prévu dans les dispositions de cette résolution ne saurait être réalisé tant que les territoires arabes continueront à être occupés par la force.

270. Sept années après l'adoption de cette résolution, il ne s'agit plus de se retrancher dans des interprétations sur le sens ou la portée de ses termes. Il s'agit de choisir entre l'établissement d'une paix juste et durable qui est celle qui est préconisée et le maintien d'une position intransigeante qui, tôt ou tard, déclenchera un nouvel affrontement armé.

271. Nous espérons que le bon sens l'emportera. Or le bon sens indique clairement qu'il est préférable aujourd'hui de parvenir à un accord acceptable pour toutes les parties plutôt que d'espérer pouvoir conserver indéfiniment les gains d'une conquête militaire.

272. Lorsque aura lieu la discussion sur l'importante question de Corée, la délégation argentine dira dans le détail sa position à ce sujet. Néanmoins, il me semble indispensable d'indiquer d'ores et déjà que nous n'appuierons aucune résolution de cette assemblée qui, directement ou indirectement, pourrait attenter à l'intégrité territoriale de ce pays ou qui reviendrait à priver le peuple coréen de son droit à l'autodétermination, c'est-à-dire de son droit de se prononcer lui-même sur son destin sans aucune ingérence étrangère quelle qu'elle soit.

273. Je ne saurais terminer cette allocution sans réaffirmer notre foi dans les valeurs permanentes de l'homme et notre espoir de voir se consolider une société humaine plus juste ainsi que notre ferme résolution de travailler avec ténacité pour que les Nations Unies puissent s'acquitter de leur mission qui est de nous conduire vers le monde universaliste de demain.

274. M. RAYMOND (Haïti) : Au nom du peuple et du Gouvernement haïtiens, nous avons le privilège de présenter nos sincères félicitations à M. Benites à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes heureux et satisfaits du choix des membres de cette assemblée parce qu'il s'agit non seulement d'un homme d'Etat qui a consacré toutes les ressources de son intelligence à la cause de la paix et de la justice, mais encore du digne représentant d'une sœur de l'Amérique du Sud à laquelle la République d'Haïti est unie par de vivants liens historiques, remontant au premier quart du ^{xx}e siècle.

275. Nous nous référons à la décisive bataille de Pichincha livrée en 1822, au cours de laquelle des volontaires haïtiens mêlèrent leur sang à celui des hommes de la Grande Colombie pour faire pousser l'arbre de la liberté sur la terre américaine. C'est donc un pacte indissoluble d'amitié et d'estime qui lie le peuple haïtien au peuple équatorien.

276. Faudra-t-il rappeler que ce fut encore dans la patrie de Eugenio de Santa Cruz y Espejo que le peuple haïtien fut récompensé de sa contribution aux luttes émancipatrices du continent américain ? Lors de la rencontre historique entre le Libertador Simon Bolívar et le général José de San Martín, à Guayaquil, en 1822, ces deux héros exaltèrent la mémoire du père du panaméricanisme, le Président d'Haïti, Alexandre Pétion, et lui octroyèrent le titre de précurseur de la liberté américaine.

277. Ce sont là des souvenirs chers au cœur du peuple haïtien qui partage l'honneur fait au peuple équatorien en vous élisant à la présidence de la plus haute instance internationale. Autant vous dire tout le plaisir que nous prenons à vous souhaiter de conduire les travaux de cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale avec la sûreté, la compétence, l'impartialité, la grande ouverture d'esprit qui ont toujours marqué vos démarches à la direction de la politique extérieure de votre pays.

278. La délégation haïtienne tient également à rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kurt Waldheim, pour son inlassable dévouement au service la paix. Nous profitons de cette occasion pour lui

renouveler la confiance et la considération du peuple et du Gouvernement haïtiens.

279. Qu'il nous soit permis de saluer l'entrée dans le cercle de la grande famille des Nations Unies des peuples bahamien et allemand.

280. Les relations entre Haïti et les Bahamas ont toujours été marquées du sceau indélébile de la plus franche amitié, une amitié née de la conscience du destin solidaire des peuples frères de la région des Caraïbes. Aussi le Gouvernement haïtien a-t-il accueilli avec enthousiasme la décision unanime du Conseil de sécurité de recommander à l'Assemblée générale l'admission des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies. Le peuple haïtien rend hommage à celui des Bahamas qui, grâce à sa maturité, à son sens élevé de ses devoirs et aussi de ses droits inaliénables, a su conquérir son indépendance sous la direction d'un homme qui en impose par sa sagesse, sa pondération et son courage. Que le Ministre des affaires étrangères des Bahamas veuille bien transmettre au peuple et au gouvernement de son pays les assurances renouvelées de la solidarité et de la fraternité du peuple et du gouvernement haïtiens.

281. Comment ne pas saluer avec autant d'enthousiasme l'admission à l'Organisation de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande comme signe de la détente en Europe et dans le monde ?

282. La République d'Haïti se réjouit du dénouement satisfaisant des négociations menées par la République fédérale d'Allemagne pour établir en Europe centrale un système de relations susceptible de réduire les antagonismes et d'ouvrir la voie à la stabilité. Elle est d'autant plus heureuse des résultats obtenus qu'elle a partagé les angoisses d'une nation divisée à l'intérieur de ses frontières et aspirant, au-delà des limites de l'espoir, à recouvrer son unité et sa place dans le concert des nations.

283. La République d'Haïti et la République fédérale d'Allemagne se sont démontré, ces dernières années, une compréhension et une sympathie réciproque renforcées récemment par la signature d'accords de coopération à caractère technique, économique et financier. Ainsi donc, tandis que les deux Etats, la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande, font leur entrée à l'ONU avec la volonté d'apporter l'expérience de leur longue histoire, leurs sciences et leurs techniques à l'Organisation, le peuple haïtien est convaincu que dans le respect mutuel s'affirmeront davantage les liens d'amitié qui l'unissent au peuple allemand.

284. Jamais, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, une session de l'Assemblée générale ne fut inaugurée sous de meilleurs auspices que cette vingt-huitième session. A l'époque des rivalités aiguës entre grandes puissances et de la compétition idéologique acharnée qui grevaient les relations internationales semble se substituer l'ère de la convergence progressive des intérêts nationaux. La découverte de l'irrationalité des conflits s'accompagne d'une prise de conscience de la similitude des forces productives dans les sociétés indus-

trielles même avec des statuts juridiques différents. Un système d'équilibre mondial basé sur l'intégration économique paraît acheminer l'humanité vers la création d'une communauté internationale transidéologique.

285. Accords commerciaux entre Washington et Moscou, dialogue direct et ouvert entre Washington et Pékin, cessation de la guerre du Viet-Nam, établissement de relations entre le Japon et la Chine populaire, harmonisation des rapports entre Etats de l'Europe centrale, nouveaux concepts dans les relations entre les républiques américaines et renforcement de leurs liens économiques marquent un tournant décisif dans les relations internationales.

286. Nous assistons en fait à une véritable mutation historique qui semble clore cette période gonflée de misères humaines, de crimes sans mesure, de promesses sans lendemain, cette période où les conflits idéologiques assombrissaient l'horizon international, nourrissaient l'angoisse et la peur, et annoncer la gestation d'une politique authentiquement planétaire, l'établissement d'une communauté humaine fondée sur l'unité de la science, de la technique et de l'économie.

287. Mais cette ligne de crête ne doit pas faire oublier que des millions d'hommes qui souffrent encore de la misère, de la discrimination et de l'impossibilité d'orienter leur destin sont de même en proie à la pauvreté, à la faim, à l'ignorance et à la maladie.

288. Certes, nous gardons la ferme espérance que cette conjoncture internationale favorable à une coopération permettant à chaque pays de sauvegarder son jugement et sa foi étendra ses effets bénéfiques aux pays du tiers monde qui, hier champs de bataille idéologique, deviendront le théâtre d'un développement économique et social réel, dans le cadre de l'unité imposée par le destin historique à une humanité enfin consciente de la solidarité de tous les hommes, de tous les peuples.

289. Dans cette perspective, le gouvernement de Son Excellence M. Jean-Claude Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, multiplie les initiatives sur le plan international et renforce chaque jour son action dans le domaine national pour briser l'état du sous-développement et offrir les meilleures conditions d'épanouissement au peuple haïtien.

290. Au cours d'une réunion du Comité interaméricain de l'Alliance pour le progrès, tenu à Port-au-Prince en novembre 1972, avec la participation de représentants de plusieurs nations amies et d'institutions internationales de financement, comme la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque interaméricaine de développement, et j'en passe, les experts nationaux et internationaux ont élaboré un plan quinquennal dont le financement est estimé à 212 millions de dollars. Le financement externe total s'élèverait à 154 millions de dollars et la contrepartie haïtienne à 58 millions.

291. Conformément aux prévisions des experts, le Gouvernement haïtien a préparé, pour la première année du

plan quinquennal, un budget d'investissement de l'ordre de 37 millions. Dans ce budget, la contrepartie haïtienne, qui devrait être à l'origine de l'ordre de 11 millions, a été élevée à 14 millions, tandis que le financement externe annuel, qui devrait atteindre environ 30 millions, ne représente que 23 millions.

292. Si le budget de capital, qui devrait être de l'ordre de 42 millions par an pour une croissance économique satisfaisante, compte tenu de la poussée démographique et des travaux d'infrastructure à réaliser, n'a pas atteint le niveau escompté, il marque néanmoins un progrès par rapport à celui de l'année précédente. En effet, pour l'exercice fiscal 1972-1973, le budget d'investissement s'élevait à 29 millions et, pour l'exercice en cours, il est passé à 37 millions, soit une augmentation de 30 p. 100. La participation du financement extérieur, pour sa part, est passée de 17 à 23 millions, ce qui représente une augmentation de 34 p. 100 et l'effort national s'est accru de 23 p. 100 en passant de 11 millions à 14 millions.

293. Conformément à la philosophie du Gouvernement haïtien ont été édictées des mesures strictes d'austérité qui ont renforcé la capacité d'investissement du secteur public, car l'objectif majeur est et demeure d'élever sans cesse le niveau de vie de la population. Les efforts réalisés dans les domaines économique et financier se sont accompagnés de multiples démarches tendant à l'établissement d'un climat de confiance et de détente.

294. En vue de soutenir et d'intensifier le développement économique et social, le Président à vie de la République a pris de sages mesures à caractère politique. Des arrêtés de clémence et de grâce ont apporté la joie dans de nombreuses familles, tandis que se renforce un climat favorable au retour dans le pays de nombreux techniciens haïtiens qui prêtaient leurs services un peu partout à travers le monde. De plus, la République d'Haïti a adhéré à nouveau à la Convention interaméricaine de La Havane sur le droit d'asile, à la Convention interaméricaine de Montevideo sur l'asile politique, à la Convention interaméricaine de Caracas sur l'asile territorial et à la Convention interaméricaine de Caracas sur l'asile diplomatique de 1954.

295. La révolution duvaliériste, pouvons-nous donc dire, est définitivement entrée dans sa phase constructive. Elle fait appel au patriotisme, au dévouement, à l'intelligence de tous les fils de la patrie commune pour enseigner la vie nouvelle sur la terre d'Haïti, une vie nouvelle pour tous, sans distinction d'aucune sorte.

296. Cet effort national pourrait ne pas produire les résultats escomptés sans la compréhension et la sympathie agissantes des peuples traditionnellement amis et des institutions internationales de financement. Aussi, le président Duvalier a-t-il engagé la diplomatie haïtienne dans la voie du dialogue au service d'une politique extérieure ouverte.

297. Après de fructueux contacts avec les gouvernements des Amériques, de l'Europe occidentale et du Moyen-Orient, une nouvelle impulsion a été donnée aux relations entre Haïti et les Etats africains. Une mission haïtienne de bonne volonté a visité, en mai, le Sénégal, le

Libéria, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine et le Tchad. En juin dernier, la République d'Haïti eut le privilège d'accueillir en visite officielle à Port-au-Prince le président William Tolbert, du Libéria. Au cours de ces visites, il a été jeté les bases d'une effective coopération avec ces peuples africains, auxquels le peuple haïtien est uni par les liens ethniques et culturels, par l'identité des problèmes confrontés et par des aspirations communes à de meilleures conditions d'existence.

298. Dans le cadre de cette politique internationale, basée sur l'amitié et l'estime réciproque, nous tenons à signaler les nouveaux accords passés entre le Gouvernement haïtien et celui de la France. Plus loin que les traditionnelles affinités linguistiques et culturelles qui trouvent leur expression au sein de la francophonie, les rapports haïtiano-français se sont concrétisés, cette année, par la signature de deux instruments diplomatiques de haute portée, l'un signé à Paris et l'autre à Port-au-Prince. Inspirés d'un sentiment de respect mutuel, tous deux visent au renforcement de la coopération technique, économique, financière et culturelle entre les peuples haïtien et français, animés du même désir de paix et de compréhension.

299. Au titre de la coopération haïtiano-américaine, plusieurs projets d'infrastructure sont en cours d'exécution à la suite d'un meilleur aménagement des rapports entre les deux plus vieilles républiques du continent américain. Cette coopération, effectuée sous le signe de la politique de bon voisinage, est inscrite dans le cadre des priorités du plan national de développement économique et social et constitue un appoint appréciable aux efforts internes.

300. Dans le domaine de la politique internationale, de nombreux problèmes attendent des solutions et réclament de chaque membre un dépassement de lui-même pour que la primauté revienne toujours au droit, pour que la priorité soit accordée au bien-être de l'humanité tout entière.

301. A la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, les peuples se sont, à travers leurs gouvernements respectifs, engagés à exercer "une surveillance constante sur l'environnement", afin de circonscrire et de limiter toute atteinte au milieu dans lequel se déroule la vie de l'homme. Les cycles millénaires de la vie des plantes, ces "usines à oxygène", et des animaux sont perturbés de façon dramatique par le développement de la science, la technique et l'industrie. La pollution de l'air, de la mer, des plages, crée des problèmes qui affectent directement la vie de l'homme et son destin. La République d'Haïti est décidée à apporter toute sa collaboration au nouvel organisme de l'environnement dont le siège, fixé à Nairobi, dénote le désir des pays industrialisés de tenir compte des revendications du tiers monde afin que les différentes optiques puissent être harmonisées.

302. Le monde entier a approuvé les multiples démarches entreprises par les grandes puissances pour créer un climat de détente dans les relations internationales. Cependant, la lenteur des négociations sur le désarmement demeure au centre des préoccupations majeures des peuples en voie de développement, car le contrôle des

armements et le désarmement général traduiraient la plus éloquente manifestation d'une volonté de paix de la part des gouvernements concernés et rendraient disponibles des valeurs suffisantes pour assurer un niveau de vie décent à tous les hommes de la terre.

303. A un moment où la capacité de destruction des armes nucléaires fait de toute guerre généralisée un acte de suicide collectif, il est inconcevable que l'on continue à considérer la force militaire comme un facteur de politique extérieure et à consacrer des sommes fabuleuses à l'armement.

304. Le Gouvernement haïtien tient, une fois de plus, à souligner les périls de cette course effrénée aux armes les plus meurtrières et fait appel à la raison des responsables pour que, dans un climat de confiance réciproque, s'accélérent les négociations sur le désarmement.

305. La situation en Angola, au Mozambique, en Rhodésie du Sud, en Namibie et en Afrique du Sud constitue un anachronisme pour le moins révoltant en cette période de l'histoire où des forces morales et des progrès scientifiques ont renversé les mythes de la supériorité raciale, exalté la dignité humaine et ouvert la voie à la coopération de tous les hommes dans le respect réciproque.

306. Il est impensable que certaines minorités, marchant à contre-courant de l'histoire, veuillent encore ressusciter des conceptions dépassées pour dominer et exploiter d'autres hommes.

307. La République d'Haïti, forgée dans le creuset de batailles épiques pour proclamer la dignité de l'homme et son droit inaliénable et imprescriptible à la liberté, donne une accolade fraternelle aux populations africaines qui luttent pour leur indépendance et leur dignité. Elle espère que tous ces peuples opprimés trouveront un encouragement et un stimulant dans la formation du nouvel Etat indépendant de Guinée-Bissau.

308. Tandis qu'au Moyen-Orient prévaut une paix précaire susceptible de dégénérer en conflits armés en dépit des efforts et des initiatives du représentant spécial du Secrétaire général, M. Gunnar Jarring, le problème du terrorisme international demeure l'une de questions les plus épineuses qui se posent à la conscience de l'Assemblée générale. L'aspect politique du problème, les divergences et les antagonismes idéologiques rendent difficile l'adoption d'une résolution qui recueillerait l'adhésion de la grande majorité des Etats Membres. Mais le Gouvernement haïtien estime, pour sa part, que les efforts doivent être redoublés sans oublier cependant que le terrorisme international qui anéantit d'innocentes vies humaines est aussi le résultat du désespoir, de la frustration et des atteintes aux libertés fondamentales des hommes auxquels tout horizon est fermé. La délégation d'Haïti est prête à appuyer tout projet de résolution embrassant l'ensemble de ces aspects du terrorisme international.

309. L'une des résolutions les plus importantes de la vingt-septième session a été probablement celle qui a trait à la convocation de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer [3029 (XXVII)]. Cette con-

férence, qui sera précédée de réunions préparatoires à la fin de cette année à New York, fournira aux pays du tiers monde en général l'occasion de faire admettre l'urgence d'une restructuration majeure du droit de la mer, en mettant l'accent sur les immenses possibilités économiques des fonds marins. Ce sera également une opportunité pour les pays riverains de la mer des Caraïbes de soutenir les sages conclusions de la Déclaration de Santo Domingo, de faire valoir leurs droits ainsi que la nécessité de satisfaire les exigences qui découlent d'une meilleure exploitation des ressources maritimes.

310. Au cours des dialogues francs et ouverts engagés par le Gouvernement haïtien avec d'autres gouvernements des pays du tiers monde, il se dégage une constante, à savoir les efforts nationaux de développement ne pourront aboutir à des résultats satisfaisants sans l'appui indispensable de la justice sociale internationale effectivement respectée, efficacement appliquée. Justice sociale internationale impliquant que tous les peuples et toutes les nations doivent exercer un droit de souveraineté permanente sur leurs richesses et leurs ressources naturelles; qu'ils disposent du droit d'autoriser, de limiter ou d'interdire la prospection, la mise en valeur et la disposition de leurs ressources; qu'ils puissent produire en quantités suffisantes les biens et services dont ils ont besoin et que la coopération internationale, sous forme d'investissements publics ou privés, d'échanges de marchandises ou de services, d'assistance technique ou d'échanges de données scientifiques, favorise le développement national indépendant des pays du tiers monde.

311. Cependant, en dépit d'innombrables résolutions adoptées par l'Assemblée générale, par le Conseil économique et social, par la CNUCED et autres institutions rattachées à l'ONU, les peuples du tiers monde continuent d'être frustrés dans leurs aspirations au progrès; par les disparités croissantes entre les prix des biens et services des pays industrialisés et les prix des ressources naturelles et des denrées exportables; par les obstacles tarifaires et autres pratiques commerciales restrictives; par l'incompatibilité des investissements privés avec les objectifs et les priorités des plans nationaux de développement; par l'intervention dangereuse des sociétés multinationales dans les affaires politiques des pays hôtes.

312. Les revendications de justice sociale internationale des pays en voie de développement s'inscrivent pourtant dans le cadre des règles, principes et objectifs de l'Organisation des Nations Unies auxquels tous les Etats Membres ont délibérément souscrit et qu'ils ont pris l'engagement de respecter.

313. Il serait vain de prétendre mettre en marge de l'histoire les trois quarts de l'humanité pour conclure entre les superpuissances du monde des accords et traités susceptibles d'établir un équilibre international à la manière des siècles passés. L'humanité est irréversiblement entrée dans une ère où il est indispensable de compter avec les nations du tiers monde. La coopération économique en cours entre pays à systèmes socio-politiques différents pourra déboucher sur un ordre mondial satisfaisant à la condition que tous les peuples reconnaissent leur humanité, respectent les droits fondamentaux de l'homme pour favoriser le progrès économique et social de toutes les nations.

314. Les peuples naguère assujettis et qui ont conquis leur indépendance au prix de grands sacrifices réalisent pleinement que leurs efforts ne prendront leur véritable signification que dans l'amélioration de leurs conditions de vie, dans l'éradication de l'analphabétisme et autres obstacles majeurs à la jouissance effective des droits de l'homme.

315. Actuellement, les leviers fondamentaux du développement sont bien connus et peuvent se résumer dans les investissements de capitaux, d'un volume adéquat, administrés par des institutions économiques et sociales disposant de techniciens bien préparés. Tant que l'ONU et les organisations internationales de financement, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire, ne pourront mettre ces moyens à la disposition des nations du tiers monde, elles n'auront pas encore accompli leur mission.

316. Au niveau national comme à l'échelle internationale, les réussites individuelles entraînent des tensions et des frictions. Pour bénéficier pleinement du dégel des relations internationales actuelles qui semble annoncer un nouveau cycle de l'histoire, il est indispensable, pour reprendre les termes de la résolution 2993 (XXVII), adoptée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1972, que soient éliminés les conflits armés par personnes interposées, les derniers vestiges du colonialisme, les relents de racisme; que cessent toutes les formes de pression qui empêchent les peuples d'exercer leur droit souverain à disposer librement de leurs ressources naturelles; que cessent également toutes les violations du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; et enfin que les droits sociaux et économiques des nations deviennent effectifs.

317. A ces conditions, et à ces conditions seulement, la détente internationale pourra conduire non pas comme tant de fois à une nouvelle période de désenchantement et de traumatismes, de frustrations et de frictions, mais à une ère de prospérité sociale internationale. Les hommes pourront enfin, conformément à l'esprit de la Charte, vivre les uns avec les autres dans un esprit de bon voisinage et envisager l'avenir avec espoir et confiance.

318. La révolution nationale haïtienne basée sur la justice sociale et qui a fait sortir les masses de leur isolement séculaire pour accéder aux affaires de l'Etat a subi victorieusement l'épreuve du temps. Depuis 16 ans, par une politique d'austérité et d'effort national, elle réalise partout dans le pays des travaux d'infrastructure qui conditionnent la croissance économique alors que sa politique sociale améliore sans cesse le niveau de vie de la grande majorité. Une diplomatie ouverte lui permet chaque jour de renforcer les liens d'amitié, d'estime et de coopération avec les peuples et les gouvernements du monde qui partagent, au-delà des idéologies, ses aspirations à la paix et à l'entente. Maintenant que se pose la question de la réforme de la Charte de l'Organisation, il conviendrait certainement de l'adapter davantage aux transformations, aux mutations de ces dernières années de la politique internationale, de façon qu'elle réponde mieux à cette aspiration profonde des peuples du tiers monde de participer pleinement aux conquêtes de la science et de la technologie.

319. La délégation haïtienne souhaite vivement que cette session de l'Assemblée générale puisse saisir le sens des nouvelles tendances de l'histoire pour les harmoniser aux desiderata des peuples du tiers monde et les canaliser vers l'établissement d'une paix juste dans la solidarité et la fraternité de tous les peuples.

320. Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Quatre représentants ont demandé la parole pour exercer leur droit de réponse. Avant de la donner au premier d'entre eux, je tiens à rappeler qu'à sa 2123^e séance plénière l'Assemblée générale a décidé que la durée des déclarations faites au titre du droit de réponse devrait être limitée à 10 minutes. Je prie les orateurs de bien vouloir se conformer à cette règle.

321. **M. de PINIÉS** (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*]: Au cours de la discussion générale, ce matin, mon ami le Ministre des affaires étrangères du Maroc, **M. Benhima**, a traité de diverses questions. Nous sommes entièrement d'accord avec lui sur différents points de son exposé et, à ce sujet, je me plais à relever une identité de vues et de buts en ce qui concerne le Proche-Orient, la sécurité de la Méditerranée, partie intégrante de la sécurité européenne. Nous sommes également du même avis sur d'autres questions. Mes observations de ce soir, toutefois, portent sur nos divergences de vues. Notamment, en exerçant mon droit de réponse, j'entends revenir brièvement sur deux questions qui touchent mon pays, le problème de la pêche et la question du Sahara, évoquées par **M. Benhima**.

322. De l'avis de ma délégation, il a commis des erreurs dans son exposé des faits et a omis certains points notables. Mais nous sommes sensibles à l'appel lancé au début de la présente session par le Président de l'Assemblée. Ce matin, lors de la réunion du Bureau, il nous a fait remarquer que si nous voulions clore la discussion générale à la date prévue, il n'était pas possible de perdre un seul jour, ni de prolonger ce débat.

323. En ce qui concerne les pêcheries, les affirmations de **M. Benhima** ne sont pas conformes aux faits. Le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, chef de ma délégation, a déjà eu l'occasion lors de son intervention à l'Assemblée générale [2133^e séance] de fournir à ce sujet de nombreux renseignements; il a par ailleurs tenu le Secrétaire général au courant de cette affaire.

324. Pour ce qui est de la question du Sahara, le Ministre des affaires étrangères du Maroc a fait certaines observations inexactes. Il n'est pas vrai que le Gouvernement espagnol ait promulgué des lois modifiant le statut du Sahara, et encore moins qu'il ait promulgué d'autres mesures dans le même sens le 22 septembre dernier.

325. Le communiqué du 21 septembre — et non pas du 22 — du chef de l'Etat espagnol ne promulgue aucune loi; en réponse à la lettre qui lui avait été adressée par l'Assemblée générale du Sahara le 20 février de cette année, le chef de l'Etat espagnol garantit une fois de plus solennellement à la population du Sahara qu'elle aura le droit de décider librement de son avenir. Il indique que le droit à la libre détermination pourra s'exercer lorsque la population du Sahara le demandera librement.

326. En même temps, le chef de l'Etat espagnol propose à l'Assemblée générale du Sahara les conditions dans lesquelles le territoire pourrait obtenir une plus grande autonomie. Si ces conditions sont acceptées par l'Assemblée générale du Sahara, elles permettront de préparer l'exercice du droit à la libre détermination, droit que l'Espagne accepte sans réserves d'octroyer. C'est ce qui est dit expressément dans le document A/9176 relatif à la question du Sahara, et qui a été distribué aujourd'hui même. Les délégations pourront y trouver des renseignements et des détails intéressants à ce sujet.

327. **M. BARODY** (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Il est devenu habituel pour moi, qui ai vécu au cœur de la question de Palestine, non pas depuis 1947 mais depuis que, en 1923, on a accordé aux Britanniques un mandat sur la Palestine, de rétablir les faits. Je me sens donc obligé de réfuter ce qu'a dit **M. Eban** dans son discours. Il semble penser que Dieu a donné la Palestine aux sionistes. Je crois devoir répéter que Dieu ne fait pas des affaires immobilières; il ne donne jamais de terres à quelque peuple que ce soit. C'est Balfour qui, en 1917, a ouvert la voie à la création d'Israël; et ensuite feu **Harry Truman** a achevé le travail de Balfour en 1947. J'aurai l'occasion de récapituler l'histoire, mais comme on m'impose une limite de 10 minutes, je serai aussi bref qu'il est humainement possible de l'être. J'aurais aimé que mon collègue espagnol n'ait pas parlé 10 minutes, car j'aurais pu lui emprunter deux ou trois minutes.

328. Trois arguments — l'argument historique, l'argument ethnologique et l'argument religieux — peuvent être invoqués dans cette question. S'agissant du premier, l'argument historique, il suffit de dire que la Palestine a été peuplée par les Chananéens. Nous renvoyons **M. Eban** à la Bible. La Palestine n'était pas une terre inhabitée et les Chananéens étaient un peuple sémite.

329. Selon l'argument ethnologique, le sionisme politique est une idéologie étrangère qui fut introduite chez nous: ce n'est rien d'autre qu'une invasion venue de l'Europe centrale et de l'Europe orientale jusque chez nous. **Herzl**, le porte-flambeau du sionisme, était d'origine khazare et ne venait pas de notre région; les Khazars venaient de l'Asie septentrionale et avaient été convertis au judaïsme au VIII^e siècle. Le fait que les Britanniques ont été convertis au christianisme, une religion sémite, au VI^e siècle par saint Augustin ne fait pas des Britanniques un peuple sémite. De même, ces juifs d'Europe centrale — ces Khazars, ces Ashkenazim — ne sont pas sémites.

330. Selon l'argument religieux, la Palestine devrait être identifiée au judaïsme. Il en va de même pour le christianisme et pour l'islam. Pourquoi 16 millions de personnes devraient-elles avoir la Palestine alors qu'il y a un milliard de chrétiens qui ne revendiquent pas la Palestine et qu'il y a 600 millions de musulmans? Jérusalem, notamment, est tout aussi sacrée, sinon plus sacrée, pour les chrétiens et pour les musulmans que pour les juifs.

331. Lorsque nous avons tenté, en 1947, de renvoyer la question à la Cour internationale de Justice, les sionistes s'y sont opposés et, grâce aux pressions qu'ils ont exercées, ils ont entravé nos efforts tendant à ce que la Cour

internationale de Justice se prononce sur cette question. Et maintenant, M. Eban parle de "considérations d'ordre juridique"!

332. Et M. Eban parle de Joseph, fils de Jacob. Il l'appelle "notre ancêtre" [voir ci-dessus par. 99]. Nous, les peuples de la région, nous pouvons aussi le revendiquer comme notre ancêtre, puisque Abraham est le patriarche de tous les peuples de la région — et non pas de ces Juifs ashkenazim qui furent convertis au judaïsme au VIII^e siècle de notre ère. A-t-il oublié que les fils de Jacob ont vendu Joseph comme esclave et que s'il a prospéré, c'est grâce aux pharaons? Il oublie cela. Et les pharaons ont accordé asile aux tribus d'Israël en proie à la famine alors qu'elles passaient, sans s'y établir, dans la terre de Palestine ou dans la terre de Chanaan.

333. M. Eban a mentionné M. Leonid Brejnev, secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique, qui, selon lui, aurait fait maintes déclarations donnant à penser "qu'il n'était pas fait opposition aux demandes des Juifs soviétiques désireux de partir pour Israël" [voir ci-dessus par. 88]. Trente-trois mille Juifs soviétiques ont été autorisés à transiter par l'Autriche pour se rendre principalement en Israël. Il semble que, pour M. Eban, quelque 33 000 émigrants soviétiques autorisés à partir pour Israël, ce n'est pas assez; et il se demande pourquoi les Arabes devraient être préoccupés. Nous le sommes parce que nous savons que le sionisme est fondé sur le rassemblement de tous les Juifs du monde, et parce que justement les moyens d'information de masse qui sont contrôlés et manipulés par les sionistes dans la plupart des régions du monde disent que nous ne devons pas redouter l'expansionnisme sioniste.

334. L'American League for a Free Palestine a financé l'immigration illégale et des activités terroristes. Je les ai vus à l'œuvre ici, dans cette ville de New York, en 1945. Des fonds ont été donnés à un groupe affilié à l'Irgoun Z'vai Leumi terroriste; en 1946, on a recueilli 743 000 dollars. Une autre agence sioniste, the Freedom Fighters, avait également un groupe affilié collecteur de fonds aux Etats-Unis: il s'agissait du Political Action Committee, constitué en société en 1946. Le Vice-Président exécutif du groupe, le rabbin Baruch Korf, a reconnu que le financement du terrorisme faisait partie des activités de ce groupe. Et parmi ceux qui ont appuyé ce groupe, on trouvait des membres du Congrès et du Sénat des Etats-Unis, comme cela ressort d'une annonce publicitaire parue dans le *New York Times*. Elle avait été placée par les sénateurs Meade, Young, Walsh et Langer et par deux membres de la Chambre des représentants, McCormack et Capehart. Et M. Eban parle des "complots sordides fomentés par Arafat et Habash, avec leurs grenades, leurs poignards, leurs bombes et leurs fusils" [voir ci-dessus par. 76]. Il a oublié que le groupe Stern, l'Irgoun et plusieurs autres mouvements ou agences — appelez-les comme vous voulez — terroristes sionistes ont sapé le Gouvernement du Mandat. C'était là "lutter pour la liberté", mais les Palestiniens, qui luttent réellement pour la liberté, sont qualifiés de "terroristes" et de "gangsters". Le mot "gangster" est américain; je ne sais pas si M. Eban l'a appris en Afrique du Sud ou aux Etats-Unis.

335. Qu'il prenne garde — et je parle en connaissance de cause, étant saisi de cette question depuis plus de 50

ans: les Palestiniens luttent pour leur liberté, pour que leurs foyers leur soient rendus. Lorsque les maquisards combattaient les nazis, c'étaient des héros. Comment les puissances occidentales peuvent-elles qualifier les Palestiniens de gangsters? Est-il étonnant que, pour les Arabes, ils soient des héros? Je suis loin de préconiser le terrorisme, mais c'est le terrorisme sioniste qui a encouragé les Palestiniens à recourir à de tels actes, car ils ont été amenés à croire que, peut-être, les sionistes avaient réussi parce qu'ils avaient eu recours au terrorisme. Ce que n'ont pas compris les Palestiniens, et que je leur dis quelquefois, c'est que c'étaient les grandes puissances qui étaient derrière les sionistes, et c'est pour cela qu'ils ont réussi.

336. M. Eban a parlé du verdict de l'histoire. L'histoire s'écrit encore. Je suis navré pour les Juifs qui subissent un lavage de cerveau et qui ont été endoctrinés par le sionisme. Ils vivent dans une forteresse. Si les gouvernements arabes voulaient faire la paix, le peuple arabe s'élèverait contre eux.

337. Le chancelier d'un nouvel Etat Membre, M. Willy Brandt, est venu à cette tribune [2128^e séance, par. 63] nous dire à nous, Arabes, ce que nous devrions faire. Il a dit que nous devrions entreprendre des négociations directes, et il s'est référé à M. Kissinger, le représentant des Etats-Unis. M. Kissinger ne nous a pas dit que nous devrions avoir des négociations directes.

338. Que les Palestiniens soient la partie en cause et non pas les Etats arabes. Les Palestiniens sont un peuple, comme les Libanais, les Syriens, les Irakiens.

339. Vous, les représentants des Etats-Unis, vous parlez anglais. Est-ce que cela fait de vous des Britanniques? Si les Palestiniens parlent arabe, ils n'ont pas pour cela perdu leur identité.

340. M. Eban s'est référé au verdict de l'histoire. L'histoire s'écrit encore. Si M. Eban veut entendre la voix de la raison, je dois dire qu'il vaudrait mieux, pour lui et son gouvernement, penser qu'il ne peut y avoir de paix en Palestine aussi longtemps que les droits des Palestiniens n'auront pas été reconnus.

341. Ce sont là mes derniers mots; j'espère ne pas avoir trop dépassé le temps qui m'était imparti. Je voudrais pourtant pour conclure vous montrer comment Israël a été créé.

342. Les ambassadeurs américains au Moyen-Orient ont fait savoir à M. Truman que l'établissement d'un Etat étranger au Moyen-Orient n'était pas souhaitable pour les Américains parce que cela pourrait, un jour, mettre en danger leurs intérêts. Je cite le colonel Eddy. Connaissez-vous le colonel Eddy, mon bon ami des Etats-Unis? Ce fut l'un de vos ambassadeurs au Moyen-Orient. Je l'ai connu il y a environ 45 ans. Il a dit que les Américains avaient envoyé le porte-parole du groupe Wadsworth. Vous rappelez-vous George Wadsworth? Il était avec le sénateur Austin. Vous étiez peut-être encore alors en culottes courtes, mais je me souviens de lui. Il a présenté verbalement une déclaration commune qui a duré environ 20 minutes. Il y a eu peu de discussions et le pré-

sident Truman a posé quelques questions à cette réunion, dont le compte rendu a été soigneusement gardé par le Département d'Etat. Une bonne chose, en Amérique, est qu'il n'y a pas de secrets; tout finit par se savoir. Finalement, M. Truman a résumé sa position avec la plus grande franchise en disant: "Je m'excuse, Messieurs, mais je dois donner une réponse aux centaines de milliers d'électeurs qui souhaitent le succès du sionisme. Je n'ai pas de centaines de milliers d'Arabes parmi mes électeurs".

343. Selon Balfour, les sionistes ont poussé les Etats-Unis dans la première guerre mondiale. En 1947, les sionistes étaient nécessaires au succès du parti démocratique et de M. Truman.

344. C'est ainsi qu'Israël a été créé. Ce n'est pas un don divin. Dieu ne distribue pas les propriétés aux hommes.

345. Rappelez-vous, Monsieur Eban, ce qu'a dit le roi David dans un de ses psaumes; n'est-il pas l'un de vos prophètes? Il a dit: "A l'Eternel la terre et ce qu'elle renferme...!"

346. M. ABDEL MEGUID (Egypte): Les circonstances ont voulu que le Ministre des affaires étrangères de la République malgache soit venu à la tribune tout de suite après le Ministre des affaires étrangères d'Israël. Le Ministre des affaires étrangères de la République malgache, en traitant de la question du Moyen-Orient, a dit des vérités éclatantes et très convaincantes. Il a attiré l'attention de cette assemblée sur des réalités, sur la progression géométrique de la superficie d'Israël depuis la création de ce pays, sur son arrogance, sur son occupation de territoires arabes, sur sa répression contre des civils innocents, sur son usurpation de la Palestine en déshéritant le peuple palestinien de son droit inhérent et légitime.

347. Le Ministre des affaires étrangères de la République malgache a aussi souligné la gravité de ces faits qui ne feront qu'augmenter la tension au Moyen-Orient et éloigner les chances de paix.

348. C'était là une sorte d'utilisation du droit de réponse au Ministre des affaires étrangères d'Israël.

349. Au nom de l'Egypte, je salue avec fierté, du haut de cette tribune, cette voix d'un fils authentique de l'Afrique, la voix de la justice, du droit et de la liberté.

350. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël, lorsqu'il a lu son discours, aurait dû conserver son éloquence et sa rhétorique pour d'autres instances. Il s'est probablement trompé d'adresse. Il pensait se trouver dans un forum organisé par une quelconque organisation sioniste, qui accueillerait ses arguments sans objections ou sans réflexion.

351. M. Eban, en s'adressant, de cette tribune, à la communauté internationale, aurait dû au moins avoir un certain sens de la vérité. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a dit:

"Nous avons accepté la proposition de l'ambassadeur Jarring." [voir ci-dessus par. 67.]

Or le monde entier sait qu'Israël a déclaré, par l'intermédiaire de ses autorités responsables, et qu'il a fait enregistrer officiellement, dans sa réponse⁹ à l'aide-mémoire de l'ambassadeur Jarring, qu'il ne se retirerait pas jusqu'aux lignes antérieures au 5 juin 1967. C'est plutôt l'Egypte qui a accepté l'aide-mémoire de l'ambassadeur Jarring.

352. Le second point soulevé par M. Eban portait sur le rôle que l'OUA a essayé de jouer dans le conflit du Moyen-Orient. Les quatre sages de l'Afrique, les présidents Senghor, Mobutu, Gowon et Ahidjo, ont déployé des efforts fort louables que nous connaissons tous. Mais Israël insistant pour annexer des territoires appartenant aux Etats arabes, la mission africaine n'a pu atteindre l'objectif consistant à trouver une solution équitable du problème du Moyen-Orient.

353. Si la version israélienne était correcte, pourquoi donc le sommet de tous les chefs d'Etat et de gouvernement d'Afrique a-t-il adopté, en mai dernier, à Addis-Abeba, la résolution qui condamne énergiquement l'attitude négative d'Israël, ses actes de terrorisme et son obstruction à tous les efforts déployés en vue de parvenir à une solution juste et équitable du problème, conformément à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité? Cette même résolution africaine, assez longue à citer, demande une fois de plus le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tous les territoires africains et arabes occupés. Enfin, cette résolution appuie fermement l'initiative de l'Egypte dans cette affaire.

354. Pour terminer, le Ministre des affaires étrangères d'Israël est revenu une fois encore sur un sujet qu'il appelle le "terrorisme arabe". La communauté des nations n'a pas encore oublié toutes les implications des actes de terrorisme israélien commis en violation du droit international et au mépris des principes de la Charte des Nations Unies. Dans le dossier chargé de ce violateur invétéré des principes et des objectifs de la Charte qu'est Israël, certains actes récents de terrorisme d'Etat sont encore présents dans nos mémoires: le détournement, le 10 août 1973, d'un avion de ligne des Middle East Airlines alors qu'il se trouvait dans l'espace aérien libanais, détournement qui a mis en danger la vie de plus de 90 passagers et a troublé la bonne marche et la sécurité de l'aviation civile internationale. Cet acte a été condamné par le Conseil de sécurité et par l'Organisation de l'aviation civile internationale [OACI] en août 1973. Le 10 avril 1973, Israël, avec l'aide de ses agents, a pénétré au Liban, falsifiant des passeports belges, britanniques et allemands, et a mené un coup de main sur Beyrouth et commis des actes de terrorisme d'Etat auxquels a applaudi le Premier Ministre d'Israël comme une page glorieuse des Israéliens. Le massacre délibéré de 108 passagers de l'avion de ligne libyen qui a été abattu le 21 février 1973 par des chasseurs israéliens, au-dessus du Sinaï, alors que le pilote de cet avion avait perdu sa route. L'Assemblée de l'OACI a également condamné cet acte en février 1973; l'attaque perfide menée par les forces aériennes israéliennes contre l'aéroport international de Beyrouth en décembre 1968; et encore la guerre d'exter-

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1971, document S/10403, annexe I.*

mination qu'Israël, dans le cadre de sa politique nationale de terrorisme d'Etat, mène contre le peuple palestinien en assassinant ses dirigeants nationaux, ses intellectuels et tous ceux qui encouragent ce peuple à lutter pour sa nationalité en exerçant son droit à l'auto-détermination, donc à résister à la politique agressive d'Israël. Parmi les actes de terrorisme israéliens, citons l'assassinat de Hassam Kanafani à Beyrouth, de Mahmoud Amshari à Paris et d'autres Palestiniens, récemment encore celui d'un Marocain, à Oslo, en Norvège. Telle est l'attitude des dirigeants israéliens, qu'il convient de dénoncer et de condamner.

355. M. AL-SHAIKHLI (Irak) [*interprétation de l'anglais*]: Les représentants sionistes, dans un effort pour détourner l'attention du monde des pratiques abominables des Israéliens contre les Palestiniens et contre les Arabes vivant sous la domination sioniste, évoquent des questions intérieures des pays arabes. Le représentant sioniste s'est arrogé le rôle de défenseur des Juifs de toutes nationalités et il ne veut pas que le monde sache que ce sont des agents sionistes qui ont menacé les Juifs arabes en leur intimant l'ordre de quitter leur pays pour Israël. Mais les faits sont bien connus. Le 11 avril 1972, dans la publication *Ma'ariv*, un Juif arabe a écrit ceci: "Les Juifs et les Arabes vivaient en paix en Irak jusqu'à ce que des émissaires du sionisme viennent jeter des bombes sur les centres juifs pour créer la dissension entre nous et les Arabes".

356. Pour terminer, je voudrais citer une autre source juive, mais non sioniste, qui révèle le véritable visage du sionisme. Elle émane d'une brochure publiée par l'organisation juive américaine intitulée "Les gardiens de la Ville sainte":

"En fait, le sionisme a tout intérêt à saper la position des Juifs dans les autres pays de manière à les amener à émigrer vers l'Etat d'Israël. Ce plan a déjà été mené à bien, de manière systématique, dans un certain nombre de pays. Le principal exemple est l'incendie de synagogues en Irak, il y a 16 ans, non par des ennemis antijuifs mais, cela est reconnu, par des émissaires sionistes qui ont, ce faisant, réussi à déraciner une communauté juive qui depuis des milliers d'années vivait dans cette région."

Et la conclusion de cet article est la suivante: "Un bon Juif ne peut pas être un sioniste. Un sioniste ne peut pas être un bon Juif."

POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Secrétaire général

RAPPORT DE LA QUATRIEME COMMISSION (A/9174)

357. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): J'invite les Membres à porter leur attention sur le rapport de la Quatrième Commission contenu dans le document A/9174.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.

358. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Une délégation a demandé officiellement un vote sur cette question. S'il n'y a pas d'objections, je mettrai d'abord aux voix la recommandation figurant au paragraphe 3 du rapport de la Quatrième Commission [A/9174].

Par 80 voix contre 9, avec 4 abstentions, la recommandation est adoptée.

359. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Nous allons maintenant procéder au vote sur la recommandation figurant au paragraphe 6 du rapport de la Cinquième Commission [A/9175].

Par 78 voix contre 8, avec 4 abstentions, la recommandation est adoptée.

POINT 85 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale

- a) Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/9181)

360. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 5 de son rapport.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

361. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission?

Le projet de résolution est adopté [résolution 3052 A (XXVIII)].

La séance est levée à 20 h 10.